



**Conseil Économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/68
27 décembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DE L'ORGANE EXÉCUTIF

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
Introduction	1 – 6	3
I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	7	3
II. PROTOCOLE À LA CONVENTION DE 1979 SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE, RELATIF À LA RÉDUCTION DE L'ACIDIFICATION, DE L'EUTROPHISATION ET DE L'OZONE TROPOSPHÉRIQUE.....	8 – 16	3
III. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE AINSI QUE DE LA SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	17 – 18	5
IV. STRATÉGIES ET POLITIQUES DES PARTIES À LA CONVENTION ET DES SIGNATAIRES CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE.....	19 – 23	5

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
V. ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL DES STRATÉGIES ..	24 – 27	7
VI. COMITÉ D'APPLICATION	28 – 31	8
VII. ORGANISATION DES TRAVAUX À L'AVENIR.....	32 – 40	9
VIII. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS DIVERS DOMAINES DE COOPÉRATION	41 – 56	11
A. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)	41 – 47	11
B. Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement	48 – 52	13
C. Techniques de lutte contre les émissions	53 – 56	16
IX. PLAN DE TRAVAIL	57 – 63	18
X. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AYANT UN RAPPORT AVEC LA CONVENTION	64 – 66	18
XI. QUESTIONS FINANCIÈRES	67 – 74	19
XII. QUESTIONS DIVERSES	75 – 78	22
XIII. ÉLECTION DU BUREAU	79	23
XIV. ADOPTION DU RAPPORT	80	23

Annexes

I. Décision 1999/1 sur les documents d'orientation concernant le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique	24
II. Déclaration ministérielle de Göteborg	25
III. Décision 1999/2 concernant la structure et l'organisation des travaux	27
IV. Plan de travail pour l'application de la Convention, 2000	38
V. Liste provisoire des réunions pour 2000	60

Introduction

1. La dix-septième session de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance s'est tenue à Göteborg (Suède) du 29 novembre au 3 décembre 1999.
2. Des représentants des Parties à la Convention ci-après y ont participé : Allemagne; Arménie; Autriche; Belgique; Bulgarie; Canada; Croatie; Danemark; États-Unis d'Amérique; ex-République yougoslave de Macédoine; Fédération de Russie; Finlande; France; Géorgie; Hongrie; Irlande; Italie; Lettonie; Liechtenstein; Luxembourg; Monaco; Norvège; Pays-Bas; Pologne; Portugal; République de Moldova; République tchèque; Roumanie; Royaume-Uni; Slovaquie; Slovénie; Suède; Suisse; Turquie; Ukraine et Communauté européenne (CE).
3. Des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/Centre européen de l'environnement et de la santé) et du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) étaient également présents.
4. Le Centre de synthèse météorologique-Est (CSMnE) de l'EMEP était également représenté.
5. Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après étaient présents : Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA); Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (UNIPED); Organisation européenne des compagnies pétrolières pour la protection de l'environnement et de la santé (CONCAWE); Union mondiale pour la nature (UICN).
6. M. Jan THOMPSON (Norvège) a présidé la réunion. Lors de l'examen du point 2 de l'ordre du jour, la présidence a été assurée par M. Kjell LARSSON, Ministre de l'environnement (Suède).

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. L'ordre du jour publié sous la cote ECE/EB.AIR/67 a été adopté étant entendu que le point 2 ferait l'objet de la partie de la session consacrée au débat ministériel.

II. PROTOCOLE À LA CONVENTION DE 1979 SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE, RELATIF À LA RÉDUCTION DE L'ACIDIFICATION, DE L'EUTROPHISATION ET DE L'OZONE TROPOSPHÉRIQUE

8. Ce point de l'ordre du jour a été abordé pendant la partie de la session consacrée au débat ministériel, qui a été présidée par M. K. LARSSON, Ministre suédois de l'environnement.
9. M. L. BJÖRKBOM (Suède), Président du Groupe de travail des stratégies, a présenté le projet de protocole (EB.AIR/1999/1) et, au nom du Groupe de travail, il a recommandé à l'Organe exécutif de l'adopter. Il a aussi présenté les documents d'orientation sur les meilleures techniques de réduction disponibles et les instruments économiques concernant le Protocole (EB.AIR/1999/2) et a recommandé que l'Organe exécutif les adopte avant d'adopter le Protocole.

10. M. A. ELIASSEN (Norvège), Mme J. LOGAN (États-Unis) et M. R. MILLS (Royaume-Uni) ont exposé les fondements scientifiques du Protocole. Ils ont fait ressortir le caractère transfrontière des problèmes de pollution atmosphérique, appelé l'attention sur la dimension intercontinentale des problèmes de l'ozone troposphérique, en particulier dans l'hémisphère Nord, et indiqué les principaux enjeux de la politique de lutte contre la pollution atmosphérique dans l'avenir.
11. L'Organe exécutif a adopté officiellement la décision 1999/1 relative aux documents d'orientation sur les meilleures techniques de lutte disponibles et les instruments économiques (voir annexe I ci-dessous) ainsi que le Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, publié sous la cote EB.AIR/1999/1, à Göteborg (Suède), le 30 novembre 1999.
12. Les Parties à la Convention ci-après ont signé le Protocole à Göteborg le 1er décembre 1999 : Allemagne, Arménie, Autriche, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse. Les délégations de la Belgique, de la Fédération de Russie, de la Grèce et de la Pologne ont fait part de leur intention de le signer dans un proche avenir.
13. Au nom du Bureau de l'Organe exécutif, M. J. THOMPSON (Norvège), Président du Comité exécutif, a présenté le projet de déclaration ministérielle qui avait été arrêté définitivement lors d'une réunion des chefs de délégation le 30 novembre 1999.
14. À l'occasion de l'adoption du Protocole, le Secrétaire exécutif de la CEE, M. Y. BERTHELOT, s'est adressé aux participants. Il leur a en outre fait part d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi ANNAN. M. J. BEALE, Administrateur assistant adjoint de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, M. P. GANTAR, Ministre de l'environnement de la Slovénie, M. L. MIKLÓS, Ministre de l'environnement de la Slovaquie et M. J. PRONK, Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement des Pays-Bas ont prononcé des discours liminaires. Les délégations représentées par des ministres ou des hauts fonctionnaires et les organisations non gouvernementales ont fait des déclarations et des observations. Le texte intégral de ces déclarations a été distribué aux participants pendant la session.
15. Dans ses remarques finales, le Président a souligné en particulier l'importance du nouveau Protocole de Göteborg non seulement pour la région de la CEE mais aussi dans la perspective d'une action dans d'autres régions et dans le monde entier. Il a insisté sur la nécessité de mécanismes efficaces de mise en oeuvre et de contrôle du respect de la Convention et s'est déclaré convaincu que la nouvelle structure qui serait adoptée par l'Organe exécutif répondrait à ce besoin. Il fallait maintenant établir les bases nécessaires pour aller de l'avant, et notamment poursuivre les travaux scientifiques sur les effets de la pollution atmosphérique et sur les modèles d'évaluation intégrée. Il était essentiel de préserver le financement des activités nécessaires pour continuer à faire participer les scientifiques compétents qui avaient déjà tant apporté.

16. L'Organe exécutif a adopté la Déclaration ministérielle reproduite à l'annexe II.

III. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE AINSI QUE DE LA SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

17. Le Directeur adjoint de la Division de l'environnement et de l'habitat, M. Lars NORDBERG, a informé les participants des débats qui avaient eu lieu et des décisions qui avaient été prises à la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe et à la sixième session du Comité des politiques de l'environnement et qui intéressaient l'Organe exécutif. Il a appelé l'attention en particulier sur les plans visant à entreprendre en 2000 une activité commune à tous les accords multilatéraux de la CEE sur l'environnement pour rechercher des synergies de façon à améliorer l'efficacité de ces accords et à définir les modalités d'une éventuelle coopération. Il était prévu que l'Organe exécutif participerait à cette activité, en particulier par l'intermédiaire du secrétariat, et ferait ainsi partager les enseignements tirés des travaux fructueux qu'il menait depuis 20 ans pour réduire la pollution atmosphérique.

18. M. Nordberg a par ailleurs fait le point de la situation concernant la ratification de la Convention et des protocoles et il a signalé qu'après la récente adhésion de la Géorgie et de Monaco, le nombre de Parties à la Convention était maintenant de 45. Il s'est déclaré préoccupé par le fait que, jusqu'à présent, seul le Canada avait ratifié les Protocoles d'Aarhus de 1998 sur les métaux lourds et les polluants organiques persistants. Seize ratifications étaient nécessaires pour que les Protocoles entrent en vigueur. Le Président s'est lui aussi dit préoccupé par la lenteur des progrès accomplis et a encouragé les Parties à accélérer leurs préparatifs en vue de la ratification.

IV. STRATÉGIES ET POLITIQUES DES PARTIES À LA CONVENTION ET DES SIGNATAIRES CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

19. Le secrétariat a présenté les projets de plan général et de questionnaire pour l'examen de 2000 des stratégies et politiques de réduction de la pollution atmosphérique (EB.AIR/1999/3). Tant le questionnaire que le plan général avaient été complètement remaniés pour faire ressortir les obligations qui incombent aux Parties en vertu des protocoles. Le questionnaire ne portait pas seulement sur les protocoles en vigueur mais également sur les protocoles relatifs aux métaux lourds (ML) et aux polluants organiques persistants (POP). Le Comité d'application avait examiné le questionnaire et il avait été tenu compte de ses suggestions dans le document.

20. Les délégations se sont déclarées très satisfaites du questionnaire et ont félicité aussi bien le Comité d'application que le secrétariat pour l'excellente qualité de leur travail. Certaines ont proposé de modifier le plan général et le questionnaire. Quelques-unes ont fait part de leur préoccupation au sujet de la date limite fixée pour répondre au questionnaire. La Présidente du Comité d'application, Mme K. HILLMAN (Canada), a remercié le secrétariat pour son excellent travail. Elle a proposé certaines modifications, un nouveau texte et deux nouvelles questions relatives à la recherche et à la surveillance pour la section 7 (Informations générales).

21. Les modifications ci-après ont été apportées à l'annexe I (projet de plan général annoté) du document EB.AIR/1999/3 :

- a) La section D du chapitre IV devait se lire comme suit : "Mesures et accords volontaires";
- b) À l'alinéa a) du paragraphe 3, supprimer "et l'ensemble de la région";
- c) Après l'alinéa a), insérer le nouvel alinéa suivant : "évaluer les progrès de l'ensemble de la région dans la réduction de la pollution atmosphérique"; et modifier la lettre qui précède l'alinéa suivant.

22. L'annexe II (Questionnaire pour l'examen de 2000) du document EB.AIR/1999/3 a été modifiée comme suit :

- a) Au paragraphe 6 et à la question Q.0 remplacer "15 mars" par "10 avril";
- b) À la section 4, dans la note qui précède la question Q.20, remplacer "27 à 30" par "20 à 23";
- c) À la section 7, ajouter à la note liminaire la phrase suivante : "Les Parties voudront bien se rappeler qu'aux termes de l'article 4 de la Convention, elles se sont engagées à échanger des informations sur leurs politiques ayant pour objet de réduire la pollution atmosphérique";
- d) À la section 7, dans le titre "accords volontaires" et dans la question Q.61, ajouter "mesures et" devant "accords";
- e) Sous une nouvelle rubrique (Recherche et surveillance), ajouter les deux questions ci-après à la section 7 :
 - i) Les Parties sont invitées à fournir des renseignements sur les activités de recherche et de surveillance entreprises en application de l'article 6 du Protocole sur les oxydes d'azote;
 - ii) Les Parties sont invitées à fournir des renseignements sur les activités de recherche et de surveillance entreprises en application de l'article 5 du Protocole sur les COV;
- f) À la question Q.31, remplacer "si tel est le cas, prière de décrire les stratégies et les progrès enregistrés" par "si tel est le cas, prière d'explicitier les stratégies appliquées et d'établir qu'elles sont conformes au paragraphe 2 d) de l'article 3;
- g) À la question Q.44, remplacer "si tel est le cas, prière de décrire les stratégies et les progrès réalisés" par "si tel est le cas, prière d'explicitier les stratégies appliquées et d'établir qu'elles sont conformes au paragraphe 5 b) iv) de l'article 3.

23. L'Organe exécutif :

- a) A adopté le plan général et le questionnaire tels que modifiés;

- b) A fixé au 10 avril 2000 la date limite à laquelle les Parties devaient répondre au questionnaire;
- c) A décidé de prier les Parties de répondre à toutes les sections du questionnaire tel que modifié;
- d) A chargé le secrétariat de distribuer le questionnaire tel que modifié à toutes les Parties dans les meilleurs délais et au plus tard début janvier 2000.

V. ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL DES STRATÉGIES

24. Le Président du Groupe de travail des stratégies, M. L. BJÖRKBOM (Suède) a présenté les rapports des vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième et trente et unième sessions du Groupe de travail (EB.AIR/WG.5/58, 60, 62 et 64).

25. Il a appelé l'attention de l'Organe exécutif sur les résultats des travaux entrepris comme suite à la demande formulée par l'Organe exécutif dans la décision 1998/5 (ECE/EB.AIR/59, annexe I) concernant l'examen prévu à l'article 8 du Protocole d'Oslo relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre. Ces travaux ont été menés à bien avec l'appui du Comité d'application et le concours du Président et du Bureau du Groupe de travail des effets et du Président de l'Organe directeur de l'EMEP. Sur la base des informations reçues, le Groupe de travail avait recommandé de conclure que l'examen effectué dans le cadre de l'élaboration du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique valait application de l'article 8 du Protocole d'Oslo. Le Président a indiqué que l'on pouvait considérer les plafonds d'émission prévus dans le nouveau Protocole comme le signe que les Parties pour lesquelles les plafonds d'émission de soufre spécifiés à l'annexe II du Protocole d'Oslo ne correspondaient pas à la répartition des réductions des émissions calculée et optimisée au niveau international avaient fait tout leur possible pour réviser leurs engagements, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 2 de l'article 8 du Protocole d'Oslo.

26. Enfin, M. Björkbom a appelé l'attention de l'Organe exécutif sur la question importante des travaux futurs concernant les modèles d'évaluation intégrée. Le Groupe de travail des stratégies n'avait pas eu le temps d'examiner cette question à sa trente et unième session. Il a donc recommandé à l'Organe exécutif de tenir compte du rapport de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/WG.5/1999/14, chapitre IV) lorsqu'il débattrait des travaux futurs concernant les modèles d'évaluation intégrée au titre du point 9 de l'ordre du jour.

27. L'Organe exécutif :

- a) A pris note des rapports des vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième et trente et unième sessions du Groupe de travail (EB.AIR/WG.5/58, 60, 62 et 64), exprimant sa vive satisfaction au Groupe de travail des stratégies pour la tâche accomplie et à M. Björkbom pour la compétence et l'énergie dont il avait fait preuve à son poste;
- b) A reconnu que, dans le cadre de l'élaboration du Protocole de Göteborg, les Parties pour lesquelles les plafonds d'émission de soufre spécifiés à l'annexe II du Protocole d'Oslo ne correspondaient pas à la répartition des réductions des émissions calculée et optimisée au niveau international avaient fait tout leur possible pour réviser leurs engagements, conformément

à l'alinéa c) du paragraphe 2 de l'article 8 du Protocole d'Oslo et qu'il pouvait donc considérer comme achevé le premier examen du Protocole d'Oslo prévu à l'article 8 de cet instrument.

VI. COMITÉ D'APPLICATION

28. La Présidente du Comité d'application, Mme K. HILLMAN (Canada), a présenté le deuxième rapport du Comité (EB.AIR/1999/4), y compris les résultats de ses troisième et quatrième réunions. Le Comité avait examiné la version définitive de l'Examen approfondi des stratégies et politiques de réduction de la pollution atmosphérique, 1998 et formulé un certain nombre de conclusions. Il avait également procédé à un échange de vues avec les experts de l'EMEP sur la notification des données relatives aux émissions. Mme Hillman a souligné que, outre les résultats présentés dans le rapport, ce premier contact avait constitué un bon point de départ pour entreprendre de nouveaux travaux et le Comité d'application accepterait avec plaisir l'invitation du Groupe de travail des inventaires des émissions. À la lumière des informations communiquées par les experts, le Comité avait rédigé une série de questions concernant les données relatives aux émissions qu'il recommandait d'annexer dorénavant aux demandes correspondantes. Mme Hillman a expliqué que, au titre de son plan de travail pour 2000, le Comité avait proposé notamment d'entreprendre un examen approfondi du respect par les Parties des dispositions du Protocole de 1985 sur le soufre et du Protocole de 1988 sur les NOx, ce qui, si l'Organe exécutif adoptait cette proposition, amènerait le Comité à agir pour la première fois en application de l'alinéa d) du paragraphe 3 de son mandat, tel qu'il était exposé dans l'annexe de la décision 1997/2 de l'Organe exécutif. Enfin, Mme Hillman a informé l'Organe exécutif qu'elle n'était pas en mesure de continuer de siéger au Comité d'application et que M. B. BRIX lui avait fait savoir qu'il ne pourrait pas lui non plus rester en fonction pour la seconde année de son mandat.

29. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles attachaient une grande importance aux travaux du Comité d'application et ont félicité celui-ci pour l'excellent travail qu'il avait accompli. Le Président de l'Organe directeur de l'EMEP a souligné l'utilité de l'étroite coopération établie entre l'EMEP et le Comité d'application.

30. La délégation française a informé l'Organe exécutif qu'elle entendait appuyer pleinement les travaux du Comité notamment en présentant des rapports complets et exacts. Elle examinerait les raisons des lacunes relevées précédemment dans la communication des données et ferait en sorte d'apporter les améliorations voulues. La délégation de la Communauté européenne a expliqué que la CE ne pouvait communiquer les données relatives aux émissions qu'une fois que tous les États membres les lui avaient fait parvenir. Elle redoublerait d'efforts pour obtenir des États membres qu'ils lui fournissent les informations nécessaires pour qu'elle puisse s'acquitter de ses obligations en matière de communication des données.

31. À la lumière du débat, l'Organe exécutif :

a) A pris note du deuxième rapport du Comité d'application (EB.AIR/1999/4), exprimant sa vive gratitude aux membres du Comité et plus particulièrement à sa Présidente pour l'excellent travail accompli;

b) A souligné qu'il était très important que les Parties rendent dûment compte à la fois de leurs stratégies et politiques et des émissions et leur a demandé instamment d'établir des rapports complets et de les communiquer dans les délais voulus;

c) Notant que Mme Nataly KARPOVA (Fédération de Russie) et M. David van HOOGSTRATEN (États-Unis) resteraient en fonction une année de plus, a réélu au Comité d'application pour un second mandat de deux ans :

- M. Harald DOVLAND (Norvège);
- M. Ramón GUARDANS (Espagne);
- M. Dieter JOST (Allemagne); et
- M. Patrick SZELL (Royaume-Uni),

a élu pour un mandat de deux ans les nouveaux membres ci-après :

- M. Tuomas KUOKKANEN (Finlande);
- M. Ivan MOJIK (Slovaquie); et
- M. Masud HUSAIN (Canada),

et a élu M. Szell Président du Comité.

VII. ORGANISATION DES TRAVAUX À L'AVENIR

32. M. J. BEALE (États-Unis) a présenté au nom du Bureau de l'Organe exécutif la proposition relative à l'organisation des travaux à l'avenir (EB.AIR/1999/5). Il a rappelé aux délégations que la proposition avait été élaborée pour répondre aux priorités futures fixées par l'Organe exécutif à sa quinzième session et compte tenu du débat qui avait eu lieu à sa seizième session.

33. Plusieurs délégations se sont demandé si la nouvelle structure ménageait un lien adéquat entre les différents organes, en particulier entre les activités du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et celles de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et de son centre. De nombreuses délégations ont noté que la gestion se devait d'être souple pour permettre d'organiser les travaux de la manière la plus efficace. Certaines délégations ont aussi insisté pour qu'aucun organe d'experts ne bénéficie d'un traitement particulier puisque chacun d'eux pourrait être amené à jouer un rôle important dans les travaux du Groupe de travail des stratégies et de l'examen à un moment ou à un autre.

34. La délégation néerlandaise a annoncé qu'elle était disposée à animer un nouveau groupe spécial d'experts sur les polluants organiques persistants (POP) pour établir un bilan des connaissances concernant les substances déjà prises en considération dans les protocoles ainsi que celles appelées à y figurer à l'avenir. Il s'agirait du premier groupe spécial d'experts à relever du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

35. La délégation française a annoncé qu'elle était disposée à prendre la tête d'un groupe spécial d'experts sur les options de réduction et leurs coûts pour achever les travaux qui avaient commencé sur l'élaboration de bases de données technico-économiques à utiliser dans la

construction de modèles d'évaluation intégrée. Elle présenterait un plan de travail détaillé au titre du point 9 de l'ordre du jour.

36. La délégation du Royaume-Uni a annoncé qu'elle était disposée à continuer à animer un groupe spécial d'experts sur les avantages et les instruments économiques, présidé par M. David PEARCE. Ce groupe s'appuierait sur les travaux de l'ex-Équipe spéciale sur les aspects économiques des stratégies de réduction et organiserait une série d'ateliers, d'abord sur les avantages pour la santé, à l'automne 2000, les avantages écosystémiques et les instruments économiques applicables à la pollution atmosphérique transfrontière.

37. Plusieurs délégations se sont félicitées de ces initiatives et ont souligné l'importance des travaux envisagés. On s'est toutefois demandé si l'Organe exécutif devait attendre du Groupe de travail des stratégies et de l'examen qu'il mette en place des groupes spéciaux d'experts avant même d'avoir commencé ses travaux. De plus, il a été proposé que les activités concernant les options de réduction et leurs coûts relèvent directement de l'Équipe spéciale sur la modélisation de l'évaluation intégrée.

38. La délégation canadienne a appuyé les travaux d'experts sur les POP et annoncé qu'elle serait prête à accueillir un atelier faisant suite à celui qui devait se tenir aux Pays-Bas. Elle a aussi suggéré d'étudier l'opportunité de créer un groupe d'experts pour examiner attentivement les interactions entre la politique commerciale et les politiques de l'environnement.

39. Sur la base de cet échange de vues, l'Organe exécutif :

a) A adopté la décision 1999/2 relative à sa structure et à l'organisation de ses travaux (annexe III), qui prendrait effet au 1er janvier 2000;

b) A remercié les délégations de leurs offres et décidé d'établir sous l'égide du Groupe de travail des stratégies et de l'examen :

- un groupe spécial d'experts sur l'évaluation des polluants organiques persistants (POP), avec pour chef de file les Pays-Bas;
- un groupe spécial d'experts sur les options de réduction et leurs coûts, avec pour chef de file la France; et
- un élément de travail sur l'évaluation économique des avantages, dans la perspective de l'atelier sur les avantages pour la santé, qui serait organisé par le Royaume-Uni, en l'an 2000;

Ce faisant, il a prié le Groupe de travail des stratégies d'examiner ces dispositions en vue d'organiser les travaux de la manière la plus efficace.

40. Pour les délégations, il était entendu que la nouvelle organisation des travaux donnerait au Groupe de travail des stratégies et de l'examen la possibilité de demander directement aux groupes d'experts et aux centres relevant du Groupe de travail des effets et de l'Organe exécutif

de l'EMEP, en particulier l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée de s'acquitter de tâches précises. En élaborant les plans de travail des groupes d'experts et des centres, le Groupe de travail des effets et l'Organe exécutif de l'EMEP collaboreraient étroitement avec le Groupe de travail des stratégies et de l'examen et le Comité d'application afin de tenir dûment compte de leurs besoins.

VIII. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS DIVERS DOMAINES DE COOPÉRATION

A. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

41. Le Président de l'Organe directeur de l'EMEP, M. M. WILLIAMS (Royaume Uni), a présenté le rapport sur les travaux de la vingt-troisième session de cet organe (EB.AIR/GE.1/1999/2), qui avait été consacrée à la poursuite de l'examen des objectifs stratégiques de l'EMEP, du mandat de l'Organe directeur ainsi que du rôle futur de l'EMEP et des défis qu'il aurait à relever dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place à compter de 2000. L'EMEP continuerait de jouer un rôle clef en fournissant un appui scientifique aux fins de l'application de la Convention.

42. Dans le projet de document exposant la stratégie à suivre, il était envisagé un accroissement des contributions scientifiques des Parties à l'EMEP et une intensification de la coopération entre l'EMEP et les autres organismes et programmes internationaux compétents. Cette question ainsi que d'autres questions stratégiques avaient été examinées plus avant au cours de l'Atelier EMEP/OMM sur l'analyse et l'interprétation des données qui s'était tenu à Dubrovnik (Croatie) du 4 au 8 octobre 1999 et seraient prises en compte lors de l'établissement de la version définitive du projet de document qui serait soumis à l'Organe directeur à sa vingt-quatrième session. Celui-ci servirait ensuite de point de départ pour l'établissement de plans de travail annuels concrets orientés vers l'action. Quelques-uns des nouveaux éléments, tels que la construction de modèles d'évaluation intégrée, la création d'une équipe spéciale des mesures et de la modélisation et l'intensification de la coopération scientifique entre l'EMEP et les Parties et d'autres organismes internationaux avaient déjà été intégrés dans le plan de travail pour 2000.

43. M. Williams a également rendu compte des progrès réalisés dans le cadre des travaux de modélisation et de surveillance des polluants acidifiants, des oxydants photochimiques, des métaux lourds (ML) et des polluants organiques persistants (POP). Pour la première fois, les trois centres de l'EMEP avaient établi des rapports analytiques communs portant à la fois sur les mesures effectuées et sur les résultats des travaux de modélisation menés dans ces différents domaines. Une masse d'informations par pays était désormais disponible sur la page d'accueil de l'EMEP (<http://www.emep.int>). Le CSM-O avait pour la première fois eu recours au modèle eulérien concernant les dépôts acides pour actualiser les estimations des concentrations dans l'atmosphère et des dépôts de soufre et d'azote et pour chiffrer l'importance de leur transport transfrontière. Dans le cadre des travaux de modélisation consacrés aux oxydants photochimiques et aux polluants acidifiants, le CSM-O avait coopéré étroitement avec l'IIASA pour apporter une contribution scientifique aux négociations menées en vue de l'adoption du Protocole. La modélisation couplée à l'échelle de l'hémisphère et à l'échelle européenne des oxydants photochimiques avait aussi fait l'objet d'importants travaux. M. Williams a appelé l'attention

de l'Organe exécutif sur le manque de données de surveillance concernant les ML et les POP. Le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) aurait besoin des résultats des mesures pour poursuivre le développement des modèles. Les travaux portant sur les ML et les POP avaient été examinés plus avant au cours de l'Atelier EMEP/OMM/PNUE qui s'était tenu à Genève du 16 au 19 novembre 1999.

44. En ce qui concerne les inventaires des émissions, l'Organe directeur avait pris la ferme décision de demander aux Parties de communiquer des données au niveau 2 de la SNAP au plus tard lors de la notification des données pour 1999 (c'est-à-dire à la fin de 2000). Les "directives" pour la communication des données faisaient actuellement l'objet d'une nouvelle révision. Des chiffres et des tableaux des données relatives aux émissions mis à jour avaient été distribués préalablement à l'Organe exécutif.

45. M. Williams s'est félicité de la publication du rapport de l'Équipe spéciale commune (avec l'OMS) des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique. En outre, il a fait état des principales conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'Atelier EMEP/OMM sur les particules fines, qui s'était tenu à Interlaken (Suisse) du 21 au 25 novembre 1999 et qui avait été une réussite. L'Organe directeur examinerait officiellement les recommandations en 2000. Toutefois, pour hâter le démarrage des travaux, en particulier sur les inventaires des émissions, il était proposé de tenir compte d'ores et déjà de quelques-unes des recommandations de l'Atelier dans le plan de travail pour 2000.

46. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont noté avec satisfaction l'excellent travail accompli par l'EMEP. Le représentant de la Communauté européenne a remercié l'EMEP et en particulier le CSM-O pour leur précieuse contribution à l'élaboration de la proposition de directive de la Commission concernant les plafonds d'émission nationaux. Il s'est également félicité de la décision de l'Organe directeur de l'EMEP prévoyant la communication de données au niveau 2 de la SNAP et des recommandations visant à permettre le démarrage rapide des travaux sur les particules fines. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a, à son tour, remercié l'EMEP pour sa contribution aux travaux sur les particules fines menés par l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique. Le représentant de la Communauté européenne a promis que des mesures énergiques seraient prises pour appuyer l'établissement d'inventaires des émissions de particules fines et que les moyens de financer ces activités à partir de l'an 2000 seraient étudiés en concertation avec l'Agence européenne pour l'environnement. Le Président s'est réjoui de l'engagement pris par la Communauté européenne d'étudier la possibilité de soutenir financièrement les travaux portant sur les inventaires des émissions de particules fines. Le représentant de la Fédération de Russie a proposé que le CSM-O effectue des essais d'application parallèles avec les modèles lagrangien et eulérien. Plusieurs délégations ont prié l'EMEP et le Comité d'application d'étudier plus avant les données à communiquer au titre du Protocole sur les POP, notamment dans les cas où ce n'étaient pas les émissions mais les produits qui étaient réglementés.

47. À l'issue du débat, l'Organe exécutif :

a) A pris note du rapport sur les travaux de la vingt-troisième session de l'Organe directeur (EB.AIR/GE.1/1999/2);

b) A encouragé les Parties à faire davantage d'efforts pour tenir compte des résultats de l'EMEP, qui étaient disponibles sur Internet (<http://www.emep.int>), dans le cadre de l'élaboration, aux niveaux national et international, de politiques de lutte contre la pollution atmosphérique;

c) A pris note des données relatives aux émissions et des autres informations connexes importantes présentées dans le document EB.AIR/GE.1/1999/6 et dans la mise à jour correspondante et a rappelé aux Parties qu'elles devaient communiquer chaque année leurs données relatives aux émissions en temps voulu, comme le demandait le secrétariat, fournir les données manquantes et veiller attentivement à la cohérence des données fournies;

d) A prié l'Organe directeur d'achever la mise au point des "directives" pour la communication des données sur les émissions (projet de procédure à suivre pour communiquer les données publié sous la cote EB.AIR/GE.1/1997/5) en vue de leur adoption à sa dix-huitième session;

e) Ayant décidé de créer l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation pour offrir aux Parties, aux centres de l'EMEP et aux autres organismes internationaux un cadre de discussion scientifique dans lequel ils pourraient évaluer les mesures et les travaux de modélisation et affiner les méthodes et les outils de travail, a accueilli favorablement l'offre de l'Autriche d'en être le chef de file et celle de l'OMM d'en assurer la coprésidence;

f) A rappelé aux Parties qu'il leur incombait d'entretenir le réseau de surveillance nécessaire et de l'étendre à l'ensemble de la zone de l'EMEP et à tous les composés chimiques convenus, en particulier aux métaux lourds et à un certain nombre de polluants organiques persistants;

g) A encouragé l'EMEP à continuer de coopérer, dans le domaine des émissions, de la surveillance atmosphérique et de la modélisation, avec les Programmes scientifiques nationaux et les commissions régionales de protection du milieu marin, HELCOM et OSPARCOM, ainsi qu'avec les autres programmes, instituts et organismes internationaux compétents.

B. Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement

48. Le Président du Groupe de travail des effets, M. K. BULL (Royaume-Uni) a présenté le rapport de la dix-huitième session de cet organe (EB.AIR/WG.1/1999/2) et a passé en revue les résultats les plus importants obtenus récemment par le Groupe de travail des effets, les Programmes internationaux concertés, le Programme de cartographie et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique.

49. Il a mentionné en particulier :

a) Les résultats de l'examen extérieur, qui confirmaient l'efficacité et l'intérêt de tous les Programmes internationaux concertés et la qualité de leurs travaux scientifiques;

b) La contribution substantielle du Programme de cartographie au processus d'élaboration du nouveau Protocole et la nécessité de développer encore les activités concernant

i) la modélisation dynamique, ii) les dépassements des charges critiques et le non-respect des critères et iii) les incertitudes. Vu l'élargissement du champ d'activité du Programme et ses liens étroits avec les autres entités relevant de la Convention, il serait préférable de l'intituler "Programme international concerté de cartographie";

c) Le fait que, pour mieux rendre compte de l'élargissement du champ d'activité du PIC Cultures et du développement de ses travaux, en particulier au degré II, il conviendrait de dénommer désormais celui-ci "PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation)";

d) Le renforcement de la collaboration entre les PIC (par exemple pour préparer l'atelier consacré à la cartographie des effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris les biens et ressources exposés, et la réunion du Groupe d'experts sur la modélisation dynamique);

e) Le travail important accompli par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS à la tête de l'Équipe spéciale pour faire le point des connaissances acquises au sujet des effets possibles de certains polluants sur la santé;

f) L'importance des travaux menés par les centres de liaison nationaux et de l'appui fourni par les pays chefs de file et les centres de coordination et la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour assurer un financement à long terme plus stable des activités relatives aux effets.

50. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de délégations se sont félicitées de la poursuite du développement des activités du Groupe de travail des effets et des résultats remarquables obtenus par celui-ci.

51. Elles ont également souligné :

a) La nécessité de planifier à plus long terme les activités relatives aux effets, qui devraient comprendre notamment les volets suivants : effets des particules sur la santé, études sur les métaux lourds et les POP et incidences de la pollution atmosphérique sur le patrimoine culturel;

b) L'importance de la surveillance et de la modélisation dynamique du processus de remise en état;

c) La nécessité d'évaluer de façon suivie les dommages effectifs observés dans l'environnement;

d) Le fait qu'il était important d'entreprendre de nouvelles études sur les incertitudes;

e) La contribution substantielle du Programme de cartographie, qui allait bien au-delà de la simple production de cartes, suggérant de donner à ce programme un titre qui rende mieux compte de son rôle; et

f) Le fait qu'il était essentiel de mettre en place un mécanisme de financement à long terme stable.

52. L'Organe exécutif :

a) A pris note du rapport de la dix-huitième session du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/1999/2);

b) A pris note du résumé des conclusions et recommandations de l'examen extérieur des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/3, chap. III) et constaté que le responsable de cet examen avait reconnu le succès des travaux menés au titre des Programmes et leur grande valeur scientifique;

c) A pris note des résultats importants obtenus par les Programmes internationaux concertés, le Programme de cartographie et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique dans le cadre de l'application de la Convention (EB.AIR/WG.1/1999/4) ainsi que de leur contribution à l'élaboration du nouveau Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique;

d) A insisté de nouveau sur l'importance des travaux menés par les centres de liaison nationaux et les centres de coordination des Programmes et de l'appui fourni par les pays chefs de file;

e) Est convenu de rebaptiser le PIC-Cultures PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation);

f) A décidé de créer un PIC de cartographie des niveaux et des charges critiques dont l'Équipe spéciale serait dirigée par l'Allemagne et qui bénéficierait de l'appui scientifique et technique du Centre de coordination pour les effets (CCE) de Bilthoven (Pays-bas);

g) A pris note des résultats remarquables obtenus par l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, a exprimé sa gratitude au Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS (CEES-OMS) pour son rôle important de coordonnateur, a reconnu que la réalisation d'une étude sur les effets possibles des métaux lourds sur la santé devrait être une priorité à court terme mais qu'il faudrait aussi entreprendre des préparatifs en vue d'étudier les effets sur la santé des POP, et a de nouveau invité tous les pays intéressés à désigner des experts et à participer activement aux travaux de l'Équipe spéciale;

h) S'est félicité de la publication du rapport de fond sur les incidences de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et les tendances observées à cet égard et a pris note du résumé analytique correspondant (EB.AIR/WG.1/1999/10);

i) S'est félicité de la publication du rapport sur l'évaluation préliminaire des risques que présentaient pour la santé les particules liées à la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, a pris note du résumé analytique correspondant (EB.AIR/WG.1/1999/11) et a relevé

les risques importants que le transport à longue distance des particules fines comportait pour la santé;

j) A pris note des résultats importants de l'Atelier sur les niveaux critiques d'ozone-degré II (EB.AIR/WG.1/1999/12);

k) A approuvé la note sur les priorités et objectifs futurs des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1999/3);

l) A pris note du document EB.AIR/WG.1/1999/13 sur le financement des activités relatives aux effets, a de nouveau insisté sur la nécessité de trouver des ressources suffisantes pour financer aux niveaux national et international, a accueilli avec satisfaction les contributions volontaires pour 1999 déjà versées par plusieurs Parties et a invité les autres à étudier la possibilité de contribuer au Fonds d'affectation spéciale selon le barème indicatif des contributions figurant à l'annexe I du document EB.AIR/WG.5/46.

C. Techniques de lutte contre les émissions

53. Le Président du Groupe de travail des techniques de réduction, M. L. LINDAU (Suède) a présenté le rapport sur les travaux de la septième session de cet organe (EB.AIR/WG.6/1999/2). Il a rendu compte, en particulier, du rôle que celui-ci avait joué dans la négociation du protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique en vue d'établir les annexes sur les valeurs limites et les documents d'orientation concernant les techniques de réduction des émissions de COV, de NO_x et d'ammoniac provenant de sources fixes et mobiles, notamment de l'agriculture. Ces documents avaient été élaborés par les équipes spéciales de l'évaluation des possibilités/techniques de réduction des émissions de COV et de NO_x, dirigées par l'Allemagne, le Groupe d'experts de l'ammoniac, dirigé par le Royaume-Uni, et le secrétariat, avec le concours d'un autre groupe d'experts des sources mobiles. Il a informé l'Organe exécutif que les documents d'information sur les valeurs limites et les meilleures techniques disponibles pour les NO_x et les COV étaient désormais disponibles sur CD-ROM et qu'ils seraient distribués prochainement aux délégations par le pays chef de file.

54. Le Président du Groupe de travail a saisi cette occasion pour faire brièvement l'historique du Groupe de travail et exposer ses réalisations et celles de ses prédécesseurs, notamment l'élaboration des annexes techniques aux protocoles relatifs aux réductions des émissions et l'organisation d'une série de séminaires et d'ateliers ayant donné lieu à un échange d'informations sur les techniques de nature à prévenir les émissions de polluants ou à les réduire. Il a remercié toutes les Parties qui avaient participé activement à l'exécution des éléments du plan de travail relatifs aux technologies, notamment l'Allemagne, pour leur précieuse contribution. Il a félicité le Président des équipes spéciales, M. O. Rentz, des efforts qu'il avait déployés personnellement et de la manière efficace dont il avait dirigé les travaux. Se tournant vers l'avenir, M. L. Lindau a indiqué qu'il fallait poursuivre les travaux sur la réduction de l'ammoniac compte tenu des conclusions de l'Atelier tenu à Bratislava (Slovaquie). Il a évoqué les progrès accomplis sur la question de la gestion des sous-produits contenant des métaux lourds ou des polluants organiques persistants (POP) ainsi que le suivi de l'atelier sur les bases de données technico-économiques concernant les procédés de production et les possibilités de réduction

des émissions correspondantes, tenu dernièrement à Angers (France). Il a aussi mentionné la nécessité de poursuivre ce travail au sein d'un groupe spécial d'experts des options de réduction et leurs coûts.

55. Plusieurs délégations ont exprimé leur gratitude au Groupe de travail et à ses équipes spéciales et groupes d'experts pour leur contribution non seulement à l'élaboration du Protocole de Göteborg, mais aussi aux autres protocoles à la Convention, relatifs à la réduction des émissions et ont recommandé que les travaux sur les techniques et les calculs de coût correspondants se poursuivent de manière plus souple, par exemple au sein de groupes d'experts spéciaux relevant de la nouvelle structure de l'Organe exécutif, et en collaboration plus étroite avec le bureau de la prévention et de la réduction intégrées de la pollution (IPPC) à Séville (Espagne). Elles ont remercié aussi les Parties qui avaient apporté leur concours, en particulier l'Allemagne, ainsi que M. O. Rentz, président de longue date de différentes équipes spéciales, et le secrétariat, pour leurs efforts.

56. L'Organe exécutif :

- a) A pris note du rapport sur les travaux de la septième session du Groupe de travail des techniques de réduction (EB.AIR/WG.6/1999/2);
- b) A pris note des résultats finaux de l'Équipe spéciale de l'évaluation des possibilités/techniques de réduction des émissions de composés organiques volatils (EB.AIR/WG.6/1999/3 et rapports d'information sur les meilleures techniques disponibles et les valeurs limites) et de l'Équipe spéciale de l'évaluation des possibilités/techniques de réduction des émissions d'oxydes d'azote (EB.AIR/WG.6/1999/4 et rapports d'information sur les meilleures techniques disponibles et les valeurs limites), qui avaient toutes deux l'Allemagne pour chef de file, et s'est félicité de la publication des versions finales des documents d'information sur CD-ROM;
- c) A souscrit aux conclusions et recommandations de l'Atelier sur la réduction des émissions d'ammoniac dans l'agriculture (EB.AIR/WG.6/1999/6) concernant les travaux sur l'ammoniac à mener à l'avenir dans le cadre de la Convention et a prié le Groupe d'experts de l'ammoniac, dirigé par le Royaume-uni, d'établir un code général de bonnes pratiques agricoles et d'examiner les incertitudes relevées durant l'Atelier qui relevaient de son domaine de compétence;
- d) A pris note du rapport intérimaire de l'Équipe spéciale de la gestion des sous-produits contenant des métaux lourds ou des polluants organiques persistants (EB.AIR/WG.6/1999/7) et a invité les Parties à être plus nombreuses à participer aux activités de cette équipe spéciale;
- e) A invité les Parties à organiser de nouveaux ateliers et séminaires liés aux futures activités sur les possibilités/techniques de réduction, en consultation avec le Bureau de l'Organe exécutif, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen et le secrétariat.

IX. PLAN DE TRAVAIL

57. Le secrétariat a présenté le projet de plan de travail pour l'application de la Convention (EB.AIR/1999/7 et Add.1), modifié pour tenir compte des débats qui avaient eu lieu et des décisions que l'Organe exécutif avait prises précédemment au cours de la session, ainsi qu'une liste provisoire des réunions pour 2000.

58. L'Organe exécutif a invité les Parties à inclure davantage de généralistes dans leurs délégations participant aux travaux de l'Organe directeur de l'EMEP, conformément au nouveau mandat de ce dernier.

59. L'Organe exécutif a prié le Bureau de l'Organe directeur de l'EMEP d'examiner la question de savoir si les mesures et les données communiquées par les Parties sur les métaux lourds et les POP ainsi que la collecte des données et les calculs qui étaient effectués ensuite par les centres de l'EMEP étaient conformes aux prescriptions des Protocoles. L'Organe directeur de l'EMEP a été invité à présenter ses conclusions, assorties de recommandations appropriées, à l'Organe exécutif à sa dix-huitième session.

60. Le Président a souligné qu'il fallait coopérer plus étroitement avec la Commission européenne pour améliorer l'efficacité des travaux et tirer pleinement parti des synergies possibles.

61. À l'issue du débat sur les questions de financement, l'Organe exécutif a prié son Bureau d'élaborer, en collaboration avec le secrétariat et en consultation avec les Parties, une proposition précise concernant un mécanisme de financement à long terme stable qu'il examinerait à sa dix-huitième session. Le projet de proposition serait soumis par le Bureau de l'Organe exécutif au Groupe de travail des stratégies et de l'examen pour qu'il procède à un examen préliminaire à sa trente-deuxième session. L'Organe exécutif a accueilli avec satisfaction l'offre du Canada d'assurer une traduction non officielle du projet de proposition en français et en russe.

62. L'Organe exécutif a adopté son plan de travail pour 2000 reproduit ci-après (annexe IV).

63. L'Organe exécutif a retenu la période du 4 au 7 décembre 2000 pour sa dix-huitième session sous réserve de confirmation. Une liste provisoire des réunions pour l'an 2000 est jointe au présent rapport (annexe V).

X. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AYANT UN RAPPORT AVEC LA CONVENTION

64. Le secrétariat a informé l'Organe exécutif des activités en cours des organes subsidiaires principaux de la CEE qui avaient un rapport avec son plan de travail, évoquant en particulier les travaux du Comité de l'énergie durable, l'Analyse CEE/FAO des ressources forestières des zones tempérées et boréales, 2000 et les travaux du Comité des transports intérieurs. Des renseignements sur les activités les plus pertinentes d'autres organisations internationales, en particulier l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI), avaient été adressés au secrétariat et ont été communiqués à l'Organe exécutif tels qu'ils avaient été reçus.

65. Les représentants du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont rendu compte de celles de leurs activités qui avaient un rapport avec le plan de travail pour l'application de la Convention et ont mis des documents d'information à la disposition des participants. Étaient également disponibles des informations du Centre européen de l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé sur ses travaux concernant l'évaluation des effets de la pollution atmosphérique en Europe sur la santé.

66. L'Organe exécutif a exprimé sa gratitude aux organisations qui avaient communiqué des renseignements et souhaité que soient resserrés les liens avec d'autres organisations internationales dont les activités avaient un rapport avec son plan de travail.

XI. QUESTIONS FINANCIÈRES

67. Le secrétariat a présenté le document EB.AIR/1999/8 sur les ressources financières nécessaires pour l'application de l'EMEP. Il a notamment appelé l'attention de l'Organe exécutif sur les progrès réalisés dans le règlement des arriérés jusqu'en 1998 au Fonds d'affectation spéciale et sur la situation un peu moins favorable concernant le versement des contributions obligatoires pour 1999, qui signifiait que le secrétariat n'avait pas pu verser aux centres de l'EMEP, avant décembre 1999, l'intégralité des contributions prévues au budget pour 1999. Le secrétariat a également signalé que l'Ukraine avait l'intention de régler en nature ses arriérés pour les périodes 1992-1994 et 1996-1998. À partir de 1999, l'Ukraine verserait ses contributions au Fonds d'affectation spéciale en espèces. Le Bélarus serait alors la seule Partie qui apporterait une contribution en nature au CSM-E.

68. À sa vingt-troisième session, l'Organe directeur avait établi un projet de budget détaillé pour 2000. La structure de ce budget était conforme à la nouvelle conception orientée vers les problèmes du programme de travail, qui avait été appliquée pour la première fois en 1999. L'Organe directeur avait décidé d'ajouter au budget un poste relatif à la coopération avec les programmes nationaux.

69. Ainsi que l'Organe exécutif l'avait demandé à sa seizième session, l'Organe directeur et son bureau avaient analysé le budget total de l'EMEP et avaient étudié, en particulier, la possibilité de fixer les contributions obligatoires pour une période de trois ans, à compter de 2001. Conformément à la procédure officielle, le Comité des contributions à New York établirait un avant-projet de barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies pour la période triennale 2001-2003, qui devrait être prêt en juin-juillet 2000. Les chiffres définitifs ne seraient donc pas disponibles avant la fin de 2000, et ils seraient alors adoptés par l'Assemblée générale. Par conséquent, pour répondre à la demande de l'Organe exécutif, l'Organe directeur a décidé de proposer que l'Organe exécutif fixe les budgets totaux de l'EMEP pour les années 2001 à 2003 au même niveau qu'en 2000 (à savoir 2 040 495 dollars des États-Unis), et calcule les contributions obligatoires en dollars des États-Unis, pour les trois années considérées, sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2000.

70. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction la proposition de l'Organe directeur tendant à fixer le budget total annuel de l'EMEP pour la période triennale 2001-2003. Elles ont également mis l'accent sur la nécessité d'assurer un financement

stable et durable de toutes les activités de base menées dans le cadre de la Convention, nécessité qui était également reconnue au paragraphe 10 de la Déclaration ministérielle de Göteborg. Plusieurs délégations ont notamment fait état des besoins liés à la construction de modèles d'évaluation intégrée et à la situation financière actuelle du Centre de coordination pour les effets et du Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS, ainsi que de l'importance de ces activités pour l'application effective de la Convention.

71. Le Canada a annoncé son intention de continuer à fournir un appui, à titre volontaire, à des éléments de travail particuliers dans le cadre de la Convention. Le représentant de la Communauté européenne a signalé que la Commission européenne envisageait de continuer d'appuyer les activités relatives aux effets menées dans le cadre de la Convention et, à partir de l'année suivante, de soutenir également les travaux consacrés aux métaux lourds et aux polluants organiques persistants.

72. L'Allemagne a réservé sa position concernant sa contribution obligatoire pour 2000, comme elle l'avait fait précédemment dans le cas de sa contribution pour 1999; les montants de ces contributions avaient été calculés sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour ces deux années, ce qui avait eu pour effet de majorer fortement les contributions de l'Allemagne à l'EMEP. La délégation allemande a réaffirmé qu'à son avis ce barème ne constituait pas une bonne base de calcul des contributions au budget de l'EMEP et a signalé qu'elle soumettrait prochainement une déclaration officielle sur cette question au secrétaire exécutif de la CEE. En 1999, l'Allemagne avait versé 398 114 dollars des Etats-Unis au Fonds d'affectation spéciale, c'est-à-dire 85 % du montant prévu calculé sur la base du barème pour 1999.

73. L'Organe exécutif :

a) A arrêté la ventilation détaillée des ressources en 2000, telle qu'elle était proposée dans le tableau 3 du document EB.AIR/GE.1/1999/8, en modifiant l'intitulé du premier poste budgétaire en "dépôts acides et eutrophisation";

b) A décidé de fixer les budgets totaux de l'EMEP pour les années 2001 à 2003 au même niveau qu'en 2000 (soit 2 040 495 dollars des États-Unis) et de calculer les contributions obligatoires pour les années en question en dollars des États-Unis, sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2000;

c) A prié l'Organe directeur d'étudier plus en détail, avec le concours de son bureau, le budget pour 2001 ainsi que le plan de travail qu'il devrait approuver à sa dix-huitième session;

d) A noté avec satisfaction, en particulier, que l'Italie avait réglé ses arriérés de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la période allant de 1992 à 1998 et que l'Ukraine avait l'intention de régler ses arriérés pour cette même période en nature. Il en résultait que deux Parties seulement (la Bosnie-Herzégovine et la Yougoslavie) n'avaient pas encore acquitté leurs arriérés jusqu'en 1998;

e) A demandé que les Parties qui ne s'étaient pas encore acquittées du versement de leurs contributions obligatoires en espèces pour 1999 au Fonds d'affectation spéciale le fassent

d'urgence et qu'en 2000, elles versent leurs contributions en février/mars suivant la procédure qui serait exposée dans une circulaire envoyée par le secrétariat;

f) S'est félicité de l'état d'avancement des travaux visant à mettre au point des procédures et méthodes de budgétisation et de contrôle de l'utilisation des ressources des centres de l'EMEP et a prié l'Organe directeur, agissant avec le concours de son bureau et du secrétariat et en liaison avec les commissaires aux comptes de l'ONU, de poursuivre ces travaux conformément à la décision prise par cet organe à sa vingt et unième session, et de lui faire rapport à ce sujet à sa dix-huitième session.

74. En outre, l'Organe exécutif :

a) A de nouveau souligné la nécessité de mettre en place un mécanisme stable et durable pour le financement des activités de base menées dans le cadre de la Convention et comprenant, outre l'EMEP, les activités relatives aux effets et la construction de modèles d'évaluation intégrée, et a demandé à son bureau d'établir une proposition précise qui lui serait soumise pour examen à sa dix-huitième session;

b) S'est félicité des contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale en 1999 et a invité les autres Parties à étudier la possibilité d'annoncer des contributions pour 2000 en utilisant le barème indicatif annexé au rapport de la vingt-deuxième session du Groupe de travail des stratégies (EB.AIR/WG.5/46, annexe I).

Les contributions volontaires en dollars des États-Unis devraient être versées à l'adresse suivante :

No du compte : 001-1-508629

Nom de la banque : Chase Manhattan Bank, New York

Intitulé du compte : UNOG General Fund

Référence pour la
comptabilité générale : UN-0503456 (référence à l'usage
des services financiers de l'ONUG uniquement)

Adresse : International Agencies Branch
270 Park Avenue, 43rd Floor
New York, N.Y. 10017 (États-Unis d'Amérique)

ABA : 021000021 (code bancaire des États-Unis)

Référence : Fonds d'affectation spéciale pour le financement de l'application de la
Convention, compte subsidiaire relatif aux contributions volontaires au
financement des activités relatives aux effets prévues dans le cadre de la
Convention, compte d'allocation No : LUC-25-270

Les contributions volontaires réglées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis devraient être versées à l'adresse suivante :

No du compte : 240-CO-590,160.0

Nom de la banque : UBS S.A.

Intitulé du compte : Fonds général ONUG

Adresse de la banque : 2, rue de la Confédération
Case postale 2770
1211 Genève 2
Suisse

Code bancaire Swift : UBSWCHZH12A

Référence : Fonds d'affectation spéciale pour le financement de l'application de la Convention, compte subsidiaire relatif aux contributions volontaires au financement des activités relatives aux effets prévues dans le cadre de la Convention, compte d'allocation No LUC-25-270.

Lors du versement de ces contributions, il faudrait indiquer clairement l'année pour laquelle elles sont versées, s'il y a lieu, et le programme/centre de coordination auquel elles sont destinées.

Des contributions peuvent aussi être versées au moyen de chèques établis à l'ordre de la "Commission économique des Nations Unies pour l'Europe", comportant les indications mentionnées ci-dessus et envoyés à l'adresse suivante :

Groupe d'administration et des services de conférence (bureau 333)
Bureau du Secrétaire exécutif
Commission économique pour l'Europe
Palais des Nations
1211 Genève 10

Quelle que soit la méthode de paiement choisie, il conviendrait d'adresser à la CEE une communication précisant le montant de la contribution versée, ainsi que la date et l'objet du paiement.

XII. QUESTIONS DIVERSES

75. La délégation suédoise a donné à l'Organe exécutif des informations concernant la sixième Conférence internationale sur les dépôts acides ("Acid Rain 2000") qui se tiendrait à Tokyo (Japon), du 10 au 16 décembre 2000.

76. Le secrétariat a fait le point sur l'état d'avancement des travaux menés par la CEE sur les transports et l'environnement. Le Comité des politiques de l'environnement et le Comité des transports intérieurs avaient continué de travailler en commun pour appliquer les décisions adoptées lors de la Conférence ministérielle sur les transports et l'environnement, tenue à Vienne en 1997. La Réunion commune sur les transports et l'environnement, créée pour coordonner la mise en œuvre du Programme commun d'action, avait examiné, à sa deuxième session, tenue en juillet 1999, les rapports d'activité des chefs de file et des organes de liaison nationaux chargés de

l'exécution des activités internationales et nationales, respectivement. Les participants avaient prié le secrétariat d'organiser une réunion des chefs de file, des organes de liaison nationaux et d'autres experts, notamment afin d'établir les priorités du Programme commun d'action et d'élaborer un plan de travail pour son application. Cette réunion aurait lieu du 7 au 9 février 2000. Pour plus de renseignements, on pouvait se reporter au site Internet www.unece.org/poja.

77. La Charte des transports, de l'environnement et de la santé, qui avait été adoptée lors de la troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, tenue à Londres du 16 au 18 juin 1999, engageait l'OMS et la CEE, agissant conjointement et en coopération avec d'autres organisations internationales, à présenter une vue d'ensemble des accords et instruments juridiques en vigueur intéressant les transports, l'environnement et la santé en vue d'améliorer et d'harmoniser leur mise en œuvre et de développer ces instruments selon les besoins.

La Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ainsi que les protocoles correspondants figureraient parmi ces instruments. Cette vue d'ensemble ferait l'objet d'un rapport qui devrait être présenté au printemps 2000 au plus tard et qui contiendrait des recommandations concernant les nouvelles mesures qu'il pourrait être nécessaire de prendre. Dans ce rapport, il faudrait aussi examiner la possibilité d'adopter de nouvelles mesures n'ayant pas un caractère juridiquement contraignant et étudier la faisabilité, la nécessité et la teneur d'un nouvel instrument juridiquement contraignant (par exemple une convention sur les transports, l'environnement et la santé) dont l'objet serait de donner plus de poids aux accords déjà en vigueur, tout en évitant les chevauchements entre les différents textes. Dans un premier temps, le secrétariat de la CEE et celui de l'OMS avaient entrepris de dresser un inventaire de tous les accords et instruments juridiques multilatéraux pertinents. Ce travail devrait être achevé en janvier 2000 au plus tard.

78. La délégation de la Fédération de Russie a posé des questions sur l'adoption du rapport annuel de l'Organe directeur de l'EMEP et sur le point de savoir s'il pourrait se réunir plus d'une fois par an. Elle a estimé qu'il vaudrait mieux adopter le rapport à la fin d'une session plutôt que l'année suivante. Le Président de l'organe exécutif a prié le secrétariat de saisir l'organe directeur et son Président du problème pour qu'ils apportent des précisions et trouvent une solution appropriée.

XIII. ÉLECTION DU BUREAU

79. M. J. Thompson (Norvège) a été réélu président; MM. R. Ballaman (Suisse), K. Bull (Royaume-Uni), S. Hart (Canada), D. Hrcek (Slovénie), L. Lindau (Suède), P. Széll (Royaume-Uni) et M. Williams (Royaume-Uni) ont été élus vice-présidents. L'Organe exécutif a également élu M. R. Ballaman président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

XIV. ADOPTION DU RAPPORT

80. Le 3 décembre 1999, l'Organe exécutif a adopté le rapport de sa dix-septième session qui fera l'objet d'une distribution générale.

Annexe I

**DÉCISION 1999/1 SUR LES DOCUMENTS D'ORIENTATION CONCERNANT
LE PROTOCOLE RELATIF À LA RÉDUCTION DE L'ACIDIFICATION,
DE L'EUTROPHISATION ET DE L'OZONE TROPOSPHÉRIQUE**

Se référant au paragraphe 6 et à l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 3, ainsi qu'aux alinéas f) et g) du paragraphe 1 de l'article 6 du projet de Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, l'Organe exécutif adopte les documents d'orientation publiés sous la cote EB.AIR/1999/2, qui portent sur :

- a) Les techniques de lutte contre les émissions de soufre provenant de sources fixes;
- b) Les techniques de lutte contre les émissions d'oxydes d'azote provenant de sources fixes;
- c) Les techniques de lutte contre les émissions de composés organiques volatils (COV) provenant de sources fixes;
- d) Les techniques de lutte contre les émissions provenant de certaines sources mobiles;
- e) Les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac;
- f) Les instruments économiques destinés à réduire les émissions d'oxydes d'azote, de soufre, de composés organiques volatils et d'ammoniac.

Annexe II**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE GÖTEBORG****1er décembre 1999**

Nous, Ministres et hauts fonctionnaires de l'environnement des pays de la CEE-ONU et de la Communauté européenne participant à la réunion de Göteborg en tant que Parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance,

1. Saluons dans la Convention sur la pollution transfrontière à longue distance un remarquable exemple de coopération intergouvernementale, qui a permis de mettre en place un cadre efficace pour réduire progressivement les dommages causés par la pollution atmosphérique à la santé de l'homme, à l'environnement et à l'économie dans la région de la CEE-ONU et qui, au cours de ses vingt premières années d'existence, a grandement contribué à promouvoir le droit international de l'environnement grâce à l'élaboration petit à petit de protocoles portant sur les principaux polluants atmosphériques qui affectent notre région;

2. Constatons avec satisfaction que nos efforts conjugués pour lutter contre les pluies acides donnent des résultats tangibles, mais notons avec beaucoup d'inquiétude que les polluants atmosphériques continuent d'être transportés en grande quantité au-delà des frontières, où ils ont des effets nocifs très étendus sur la santé de l'homme et mettent à mal des écosystèmes et des ressources naturelles de première importance sur le plan écologique et économique;

3. Sommes déterminés à intensifier nos efforts pour protéger la santé de l'homme et relever comme il convient les nouveaux défis environnementaux et sommes pleinement conscients du fait qu'il faudra prévoir dans le cadre des politiques futures une modification des modes de production et de consommation, en sachant que les politiques de protection de l'environnement peuvent aussi avoir des effets positifs sur l'activité économique et l'emploi à long terme;

4. Sommes convaincus du caractère novateur du Protocole qui est ouvert à la signature aujourd'hui car :

- Il s'agit d'un instrument global fondé sur les effets dont l'application et l'élargissement progressif permettront de ramener les émissions à des niveaux écologiquement viables;
- Il vise plusieurs effets et plusieurs polluants à la fois;
- Il prévoit des mesures de réduction des émissions d'un bon rapport coût-efficacité pour atteindre les objectifs fixés en matière de protection de l'environnement;

5. Ne perdons pas de vue que le fait de réduire les émissions de soufre, d'azote et de composés organiques volatils aidera à maîtriser les émissions d'autres polluants, y compris de particules transportées au-delà des frontières sous forme d'aérosols, qui ont leur part dans les effets de la pollution sur la santé de l'homme, et aussi que les mesures prises au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et celles adoptées au titre du nouveau Protocole de Göteborg se renforceront mutuellement;

6. Encourageons toutes les Parties à signer le Protocole et demandons instamment à tous les signataires de le ratifier dans les meilleurs délais, de tâcher de l'appliquer avant même qu'il n'entre en vigueur et d'adopter des mesures encore plus strictes que celles qu'il prévoit;

7. Sommes conscients des efforts substantiels qu'il nous faudra faire pour remplir nos obligations au titre de ce nouveau protocole et appelons les Parties à la Convention et les membres des institutions financières internationales à appuyer la mise en œuvre de cet instrument en apportant une aide bilatérale et multilatérale aux Parties en transition sur le plan économique;

8. Appuyons les priorités du programme de travail à entreprendre au titre de la Convention, telles que l'Organe exécutif les a définies, en privilégiant l'application des dispositions et le respect des obligations ainsi que l'examen et l'élargissement des protocoles existants, et accueillons favorablement la nouvelle structure organisationnelle de la Convention;

9. Sommes déterminés à consolider et renforcer le socle scientifique, économique et technologique international nécessaire pour réduire encore la pollution atmosphérique transfrontière, en reconnaissant pleinement qu'il est indispensable de maintenir les réseaux et les capacités qui permettent aux scientifiques et aux experts d'établir les bases sur lesquelles repose cette action;

10. Reconnaissons que les activités de base menées au titre de la Convention doivent bénéficier d'un financement suffisant si l'on veut que les Protocoles soient dûment appliqués et que de nouvelles mesures de réduction d'un rapport coût-efficacité optimal soient mises au point, et prions à cet effet l'Organe exécutif d'envisager l'élaboration d'un mécanisme de financement stable et durable, préservant les possibilités de contributions en nature et prévoyant la coordination internationale des activités relatives aux effets et des travaux consacrés à l'établissement de modèles d'évaluation intégrée, par exemple au moyen d'un élargissement approprié du champ d'application du Protocole de l'EMEP;

11. Sommes déterminés à lutter contre les émissions de polluants atmosphériques provenant des navires et des aéronefs et enjoignons à l'Organe exécutif de coopérer avec l'Organisation maritime internationale, l'Organisation de l'aviation civile internationale et les autres instances appropriées pour atteindre cet objectif;

12. Encourageons les organisations et les conventions internationales concernées à coopérer et à coordonner leurs travaux en vue d'assurer la diffusion de l'information et de partager leurs expériences;

13. Reconnaissons la contribution capitale des accords et organismes environnementaux régionaux à la protection de la santé publique et de l'environnement et prions l'Organe exécutif de fournir des informations et une aide afin de faciliter l'élaboration d'accords régionaux appropriés dans d'autres régions du monde;

14. Nous engageons à tout faire pour ratifier les Protocoles d'Aarhus de 1998 sur les métaux lourds et sur les polluants organiques persistants ou y adhérer afin qu'ils puissent entrer en vigueur dans un proche avenir et servir d'exemple pour une action à l'échelle mondiale;

15. Entendons redoubler d'efforts pour aider les pays en transition sur le plan économique, en particulier les États nouvellement indépendants, à adhérer à la Convention et à ses protocoles, et appuyer l'application effective de leurs dispositions.

Annexe III

**DÉCISION 1999/2 CONCERNANT LA STRUCTURE
ET L'ORGANISATION DES TRAVAUX**

Introduction

1. À sa quinzième session, l'Organe exécutif a arrêté ses priorités futures pour la période suivant l'achèvement du protocole relatif à la réduction de l'acidification de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique et a prié son Bureau d'élaborer une proposition concernant une structure nouvelle (ECE/EB.AIR/53, par. 46). Le Bureau a présenté une proposition à l'Organe exécutif à sa seizième session (EB.AIR/1998/5). L'Organe exécutif en a approuvé la philosophie générale et a demandé à son Bureau de la réviser sur la base des débats et de rédiger, pour sa dix-septième session, des projets de mandats des organes de la nouvelle structure (ECE/EB.AIR/59, par. 58).
2. Les négociations relatives au protocole étant terminées, les priorités de l'Organe exécutif pour ces prochaines années deviendront les suivantes :
 - a) Examen et élargissement des protocoles actuels;
 - b) Mise en œuvre des accords en vigueur et contrôle du respect de leurs dispositions.
3. Ces deux tâches, orientées vers l'action, nécessitent un solide appui scientifique surtout dans les trois domaines suivants qui constituent les activités de base :
 - a) Les mesures et la modélisation atmosphériques;
 - b) Les effets;
 - c) L'évaluation intégrée, y compris l'établissement de modèles et l'évaluation des avantages économiques.
4. Pour disposer des bases scientifiques nécessaires, il sera indispensable de maintenir les réseaux scientifiques établis lors de l'élaboration des protocoles. Une stratégie active de l'information, mettant l'accent sur les résultats de la Convention et les nouvelles menaces pesant sur la santé et l'environnement, et faisant ressortir en particulier les avantages économiques, devrait être mise en œuvre en vue d'accroître la sensibilisation politique nécessaire à cette fin. Ainsi, des activités ciblées de sensibilisation, auxquelles participeraient aussi des organisations non gouvernementales, seraient incluses dans les plans de travail annuels adoptés par l'Organe exécutif.
5. On ne pourra probablement pas espérer susciter, auprès des dirigeants, autant d'intérêt durant la phase d'exécution que lors des négociations. Il faudra néanmoins obtenir un financement de base pour les activités essentielles si on veut que celles-ci s'inscrivent dans une perspective à long terme. Les travaux effectués dernièrement ont montré qu'il n'était pas réaliste de créer de nouveaux instruments juridiques analogues au Protocole EMEP pour les activités liées aux effets

et la construction de modèles d'évaluation intégrée. Il faudra pourtant, à moyen et à long terme, s'efforcer de mettre au point un mécanisme financier stable sous la forme, par exemple, d'un accord financier couvrant toutes les activités de base.

Organisation des travaux

6. Les travaux relevant de l'Organe exécutif comporteront deux volets : a) fourniture de l'appui scientifique et technique nécessaire; b) mise en place d'un cadre décisionnel (voir le diagramme).

a) Appui scientifique et technique

7. Le Groupe de travail des effets (GTE) continuera de coordonner les travaux de son équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (ESS) avec ceux des programmes internationaux concertés (PIC) et leurs centres : Programme international concerté de cartographie des niveaux et des charges critiques et Centre de coordination pour les effets (CCE), Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels, Programme international concerté d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs, Programme international concerté pour l'évaluation et la surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts, Programme d'évaluation concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures et Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes. Il fournira les éléments scientifiques de base nécessaires à l'examen des effets, notamment en ce qui concerne la remise en état de l'environnement et le rétablissement de la santé grâce aux réductions d'émissions prévues dans les protocoles, et procédera à des évaluations des dommages et des avantages. Il appellera également l'attention de l'Organe exécutif sur toute nouvelle menace causée par la pollution atmosphérique, ou sur toute modification des menaces déjà connues, dont il estimera qu'elles peuvent nécessiter une intervention des pouvoirs publics.

8. L'Organe directeur de l'EMEP (EMEP-OD) sera doté d'une équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions (ESIPE), d'une équipe spéciale des mesures et de la modélisation (ESMM), de deux centres de synthèse météorologique - Est et Ouest (CSM-E et CSM-O) et du Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC). La continuité des fonctions remplies par l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (ESMEI) devrait être maintenue, notamment en ce qui concerne sa coopération réorganisée avec la Commission européenne. À cette fin, l'Équipe spéciale sera conservée pour le moment. Un Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), qui appuiera l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et dont les activités s'appuieront sur les travaux de modélisation déjà accomplis, en particulier le modèle RAINS, coopérera étroitement avec les centres de l'EMEP et le CCE. Des groupes d'experts et des ateliers pourront lui être adjoints pour le calcul des coûts afférents à la modélisation de l'évaluation intégrée. Ceux-ci étudieront de nouvelles mesures de réduction des émissions, telles que la modification des structures.

9. Pour coordonner les préparatifs des programmes de travail et budgets annuels correspondant à la partie scientifique et technique, les bureaux du Groupe de travail des effets et de l'Organe directeur de l'EMEP tiendront des réunions communes, auxquelles ils pourront inviter les dirigeants des centres techniques appropriés, quand leur présence sera utile à la discussion, et ils présenteront des propositions à l'Organe exécutif.

b) Cadre décisionnel

10. Il sera proposé, à l'initiative du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (GTSE), de passer en revue les protocoles actuels et éventuellement d'en négocier de nouveaux. Ce même Groupe de travail engagera les procédures de révision que pourront nécessiter les annexes, techniques ou autres, des protocoles et examinera les projets de révision; des groupes spéciaux d'experts pourront être créés à cette fin. Dans ce contexte, il organisera, en collaboration avec le Comité d'application, des activités consacrées à l'examen des résultats des politiques de réduction appliquées par les Parties et formulera des recommandations concernant de nouvelles méthodes possibles.

11. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen soumettra à l'examen de l'Organe exécutif des propositions concernant toute nouvelle orientation stratégique dans le cadre de la Convention. L'Organe exécutif décidera de la fréquence de ses sessions.

12. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen et le secrétariat seront chargés, selon qu'il conviendra, de coordonner les activités concernant l'échange de technologies, en vue de les promouvoir, notamment en organisant des ateliers sur des thèmes définis et en fournissant des renseignements aux institutions nationales et internationales intéressées.

13. Conformément à son mandat, le Comité d'application examine dans quelle mesure les Parties s'acquittent de leurs obligations et, si nécessaire, fait des recommandations à cet effet. Il donne également aux Parties des indications sur la manière dont elles doivent rendre compte de leurs stratégies et politiques de réduction de la pollution atmosphérique. Le Comité d'application relève directement de l'Organe exécutif.

14. Le Bureau de l'Organe exécutif élaborera, selon les besoins, des propositions à caractère directif et fera fonction d'instance intersessions chargée de lancer des actions et d'assurer la coordination voulue des opérations. Pour permettre à l'Organe exécutif de répondre avec souplesse et efficacité aux nouvelles tâches pressantes, des dispositions seront prises pour que son Bureau puisse prendre des décisions en cas d'urgence, le cas échéant en se fondant sur les renseignements scientifiques fournis par les bureaux de ses organes subsidiaires. Ces décisions seront par la suite examinées et confirmées, selon les cas, par l'Organe exécutif lui-même.

Systèmes de notification et de communication

15. Pour que la nouvelle structure puisse fonctionner correctement, tous les organes doivent pouvoir communiquer librement. Des liens formels et informels devraient exister entre tous les organes, comme c'est le cas actuellement. Pour renforcer la coopération multidisciplinaire,

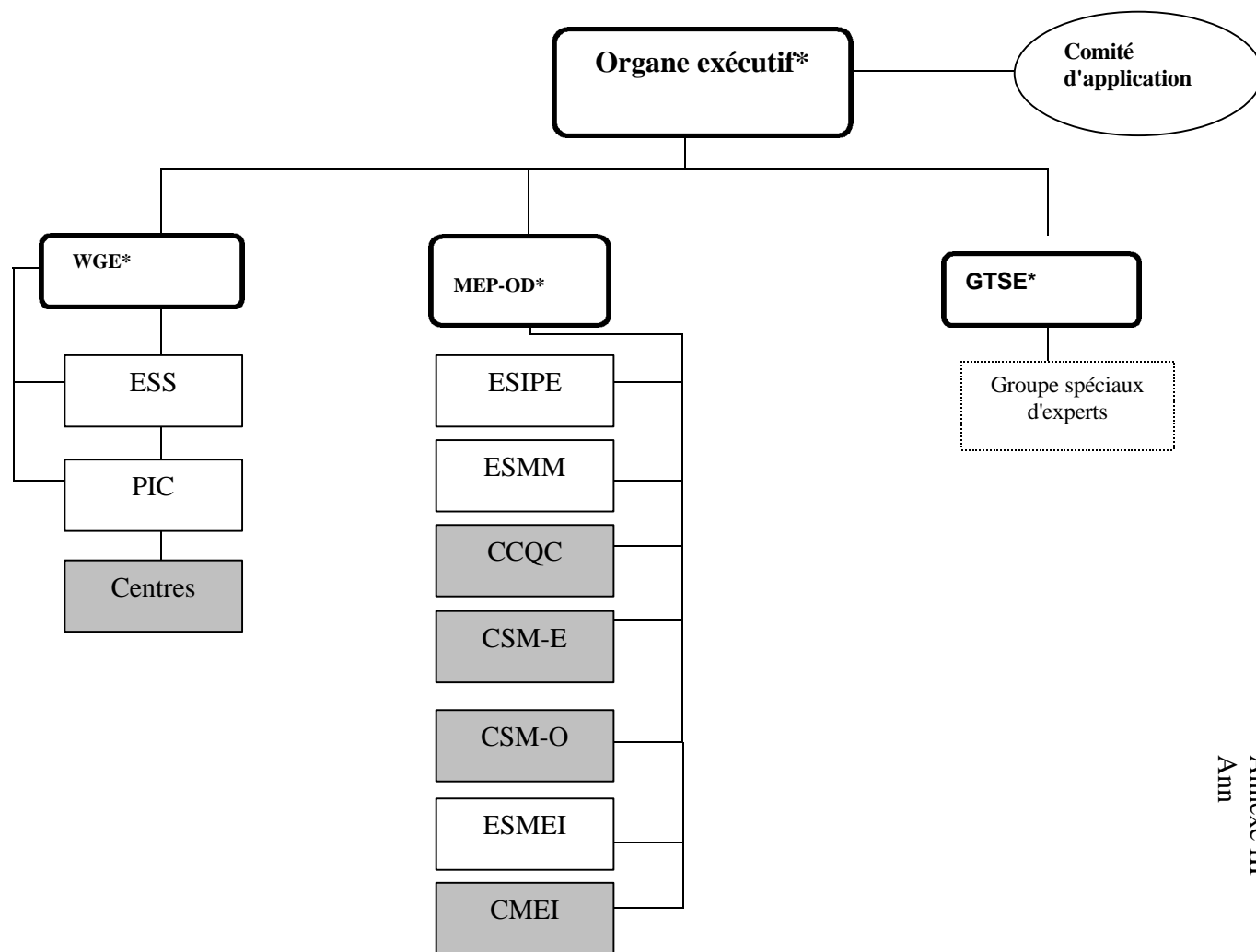
des réunions intersectorielles seront organisées, au besoin, ainsi que des réunions communes des bureaux. C'est le Bureau de l'Organe exécutif qui sera responsable de ces activités d'intégration.

Mandats

16. On trouvera ci-joint les mandats des principaux organes relevant de l'Organe exécutif.

Sensibilisation

17. La Convention a un rôle important à jouer en servant d'exemple pour des actions comparables en dehors de la région de la CEE. Sous la conduite de l'Organe exécutif, le secrétariat coordonnera la diffusion des informations et jouera un rôle actif de sensibilisation dans d'autres régions.



* Avec bureau

— Voies suivies pour rendre compte (responsabilités hiérarchiques)

Appendice I

MANDAT DU BUREAU DE L'ORGANE EXÉCUTIF

Le Bureau de l'Organe exécutif élabore des propositions de caractère directif et joue le rôle d'instance intersessions chargée de lancer des actions stratégiques et de coordonner les opérations. Pour favoriser la coopération et l'intégration multidisciplinaires, il coopère activement avec les Bureaux des organes subsidiaires relevant de l'Organe exécutif. Pour répondre avec souplesse et efficacité aux nouvelles tâches pressantes, le Bureau peut prendre des décisions en cas d'urgence, le cas échéant, en se fondant sur les renseignements scientifiques fournis par les bureaux des organes subsidiaires de l'Organe exécutif. Ces décisions devraient par la suite être examinées et confirmées, selon les cas, par l'Organe exécutif lui-même.

Appendice II

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL DES STRATÉGIES ET DE L'EXAMEN

1. À la demande de l'Organe exécutif, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen lui apporte son concours pour les questions de caractère directif. En particulier, il sert de cadre pour :
 - a) Évaluer les activités scientifiques et techniques en cours visant à déterminer s'il sera nécessaire de réviser les protocoles actuels et d'en élaborer de nouveaux, en se fondant au premier chef sur les renseignements fournis par le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur de l'EMEP;
 - b) Négocier la révision des protocoles en vigueur, y compris leurs annexes et les documents d'orientation correspondants et l'élaboration de nouveaux protocoles, à la demande de l'Organe exécutif;
 - c) Promouvoir l'échange de technologies;
 - d) Élaborer des propositions pour toute nouvelle orientation stratégique dans le cadre de la Convention.
2. Le Groupe de travail peut créer des groupes spéciaux d'experts chargés d'étudier les questions se rapportant à la stratégie et à l'examen.
3. Le Groupe de travail collabore étroitement avec les autres organes subsidiaires de l'Organe exécutif ainsi qu'avec les autres organisations compétentes.

Appendice III

MANDAT DE L'ORGANE DIRECTEUR DE L'EMEP

1. L'Organe directeur de l'EMEP s'inspire pour ses travaux de l'objectif principal du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) mis en œuvre en application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance qui est de fournir une bonne assise scientifique à la Convention, particulièrement dans les domaines de la surveillance et de la modélisation atmosphériques, des inventaires des émissions, des projections des émissions et de l'évaluation intégrée.
2. L'Organe directeur de l'EMEP prend les mesures nécessaires pour fournir des renseignements sur les émissions, les concentrations et les dépôts de polluants atmosphériques, ainsi que sur le volume de polluants transportés et les incidences de ce transport transfrontière à longue distance. L'EMEP comprend aussi la construction de modèles d'évaluation intégrée, qui implique de rassembler tous les renseignements scientifiques pertinents obtenus dans le cadre de la Convention, et d'évaluer les politiques en vigueur et les nouveaux scénarios d'émission, notamment du point de vue de leurs coûts et avantages économiques à long terme, en tenant compte des incertitudes. Les résultats de l'EMEP sont destinés à aider les Parties lorsqu'elles négocient des protocoles à la Convention, mettent au point et appliquent des mesures nationales particulières de lutte contre la pollution atmosphérique, étudient des stratégies et des accords internationaux de lutte contre les émissions et veillent à leur application.
3. L'Organe directeur de l'EMEP collabore étroitement avec les autres organes subsidiaires de l'Organe exécutif, ainsi qu'avec les autres organisations compétentes.
4. L'Organe directeur de l'EMEP :
 - a) Présente chaque année à l'Organe exécutif et aux autres organes subsidiaires une analyse générale de la pollution atmosphérique transfrontière;
 - b) Organise, supervise, évalue et oriente les travaux des centres de l'EMEP et de ses équipes spéciales;
 - c) Prépare le projet de plan de travail annuel de l'EMEP et les budgets annuels des centres de l'EMEP et calcule les contributions obligatoires des Parties en vue de leur approbation définitive par l'Organe exécutif;
 - d) Établit les plans de travail de l'EMEP concernant les modèles d'évaluation intégrée et d'autres secteurs, lorsqu'il y a lieu, en coopération avec les autres organes subsidiaires créés en application de la Convention;

- e) Étudie les suggestions des Parties concernant les contributions volontaires financières et scientifiques à l'EMEP à court et à long terme et, en se fondant sur les propositions de son Bureau, approuve celles qui sont à inclure dans le plan de travail annuel de l'EMEP;
- f) Met en diffusion générale les rapports et les notes techniques de l'EMEP, ce qui permet d'afficher les résultats de l'EMEP sur la page d'accueil Internet afin de les diffuser largement parmi les Parties et dans le grand public;
- g) En se fondant sur les recommandations de son Bureau, approuve les contributions obligatoires en nature à l'EMEP;
- h) À ses sessions annuelles, lors des réunions de ses équipes spéciales et de ses ateliers, sert de cadre à un examen et une évaluation des progrès scientifiques, à un échange de renseignements et à la coordination des travaux de l'EMEP et d'autres organisations et programmes nationaux et internationaux de recherche qui travaillent dans le même domaine, ainsi qu'à la mise sur pied, au niveau national, d'activités ayant un rapport avec l'EMEP.
5. L'Organe directeur de l'EMEP élit son Bureau, qui, entre autres :
- a) Suit, évalue et oriente les travaux des centres de l'EMEP ainsi que l'emploi qu'ils font des ressources, financières et autres, entre les sessions de l'Organe directeur;
- b) Prépare les questions de fond et les questions financières pour les sessions annuelles de l'Organe directeur et donne des indications pour l'élaboration des documents et des rapports pour les sessions;
- c) Approuve les éléments du plan de travail à exécuter en tant que contributions en nature et élabore des propositions concernant les contributions volontaires à inclure dans le plan de travail de l'EMEP.

Appendice IV

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL DES EFFETS

1. À la demande de l'Organe exécutif et comme l'exige une application efficace de la Convention, le Groupe de travail des effets recueille, puis évalue et complète des renseignements sur :
 - a) La situation actuelle et l'évolution à long terme en ce qui concerne l'importance et l'étendue géographique des effets de la pollution atmosphérique, en particulier de ses effets transfrontières à longue distance;
 - b) Les relations dose-réponse pour les polluants atmosphériques convenus;
 - c) Les charges critiques, les niveaux et les limites pour les polluants atmosphériques convenus;
 - d) Les dommages et les avantages, en tant que paramètres pour le développement des stratégies visant à réduire la pollution.
2. Dans ses travaux, le Groupe de travail des effets s'attache à :
 - a) Évaluer les résultats et l'efficacité de l'application des protocoles à la Convention en vigueur;
 - b) Déterminer quels sont les secteurs, écosystèmes et récepteurs les plus menacés ainsi que l'ampleur des effets de la pollution atmosphérique sur la santé, les écosystèmes terrestres et aquatiques et les matériaux;
 - c) Fournir les données scientifiques nécessaires pour examiner les protocoles et en poursuivre le développement.
3. Le Groupe de travail des effets collabore étroitement avec les autres organes subsidiaires de l'Organe exécutif ainsi qu'avec les autres organisations compétentes et fournit des renseignements pour des activités scientifiques du même ordre ne relevant pas de la Convention ainsi que pour des actions menées en commun avec d'autres organes et organisations.
4. Le Bureau du Groupe de travail des effets entreprend la planification détaillée, la coordination et l'évaluation des activités définies dans le plan de travail pour l'application de la Convention et menées par ses groupes subsidiaires, et établit les rapports correspondants.

Appendice V

MANDAT DU COMITÉ D'APPLICATION

1. Le Comité d'application favorise et améliore le respect des dispositions des protocoles actuels à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Sa tâche principale est d'examiner le respect par les Parties des obligations qu'elles ont contractées en vertu de ces protocoles, conformément à la décision 1997/2 de l'Organe exécutif concernant le Comité d'application, sa structure et ses fonctions ainsi que les procédures d'examen du respect des obligations (ECE/EB.AIR/53, annexe III) et aux modifications qui y ont été apportées.
2. Le Comité seconde l'Organe exécutif en formulant des recommandations quant aux mesures à prendre pour faciliter le respect en cas de besoin et en donnant des avis sur la manière dont les Parties doivent rendre compte de stratégies et politiques de réduction de la pollution atmosphérique.
3. Lorsque cela est nécessaire pour remplir ses fonctions, le Comité peut informer le Groupe de travail des stratégies et de l'examen de ses activités et lui demander conseil. Dans son domaine de compétence, le Comité apporte aussi son concours au Groupe de travail des stratégies et de l'examen et au Bureau de l'Organe exécutif pour toute question qu'ils lui soumettent.

Annexe IV

PLAN DE TRAVAIL POUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION, 2000

1. STRATÉGIES ET POLITIQUES

1.1 STRATÉGIES ET EXAMEN

Exposé succinct/objectifs : Évaluation des activités scientifiques et techniques en cours en vue de déterminer s'il sera nécessaire de réviser les protocoles en vigueur ou d'en élaborer de nouveaux; négociation des révisions à apporter aux protocoles et à leurs annexes; promotion de l'échange de technologies; élaboration de propositions concernant d'éventuelles nouvelles orientations stratégiques dans le cadre de la Convention. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen aidera l'Organe exécutif à examiner toutes les questions de politique générale.

Principales activités et calendrier :

Entre autres activités, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen :

- a) Fera le point sur l'application du Protocole de 1991 sur les COV et relèvera les dispositions de cet instrument qui appellent une intervention particulière - individuelle ou collective - de la part des Parties. Le secrétariat établira un rapport de fond récapitulant les dispositions pertinentes que le Groupe de travail des stratégies et des examens examinera à sa trente-deuxième session;
- b) Fera le point sur l'application du Protocole de 1994 sur le soufre et relèvera les dispositions de ce Protocole qui appellent une intervention particulière - individuelle ou collective - de la part des Parties. Le secrétariat établira un rapport de fond récapitulant les dispositions pertinentes que le Groupe de travail des stratégies et des examens examinera à sa trente-deuxième session;
- c) Rédigera un programme de travail indiquant les mesures qui devraient être prises pour favoriser la mise en œuvre du Protocole sur les métaux lourds et du Protocole sur les polluants organiques persistants (POP) une fois qu'ils seront entrés en vigueur, en s'appuyant sur une note du secrétariat mettant en évidence les dispositions pertinentes;
- d) Rédigera un programme de travail destiné à promouvoir la mise en œuvre des dispositions de ces protocoles liées à l'échange d'informations et de technologies, en s'appuyant sur les conclusions des ateliers énumérés dans la rubrique 4.1 ci-dessous;
- e) Déterminera les principaux éléments de travail à exécuter s'agissant de la pollution par les particules en vue d'élaborer une décision sur les mesures qui pourraient être prises au plan international pour combattre cette pollution, compte tenu des activités correspondantes menées dans le cadre de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, ainsi que des initiatives pertinentes de la Communauté européenne.

La trente-deuxième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen se tiendra du 29 août au 1er septembre 2000.

1.2 EXAMEN DU RESPECT DES OBLIGATIONS

Exposé succinct/objectif : Examiner la façon dont les Parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu des protocoles à la Convention.

Principales activités et calendrier : Le Comité d'application évaluera les résultats obtenus à l'aide de la version révisée du questionnaire utilisé pour communiquer des informations sur les stratégies et politiques et, notamment, sur le respect des obligations liées aux technologies. Il procédera à un examen approfondi de la manière dont les Parties appliquent les dispositions du Protocole de 1985 sur le soufre et du Protocole de 1988 sur les NO_x, en mettant l'accent sur leurs obligations nationales en matière d'émissions. Le Comité poursuivra son dialogue avec les organes subsidiaires et les experts compétents. Il poursuivra également l'examen des questions liées au respect des obligations, énoncées dans les protocoles, qui ne font pas l'objet de prescriptions précises en matière de notification, telles que les dispositions relatives à la recherche et à la surveillance. Si, en vertu du paragraphe 3 b) ou d) des attributions du Comité, une question lui est soumise ou renvoyée ou un rapport lui est demandé, il devra s'en occuper en priorité quitte à modifier son plan de travail et son calendrier.

- a) Cinquième réunion du Comité d'application, Berlin, du 3 au 5 avril 2000;
- b) Sixième réunion du Comité d'application, Genève, septembre 2000;
- c) Présentation d'un rapport à l'Organe exécutif à sa dix-huitième session.

1.3 EXAMENS DES STRATÉGIES ET POLITIQUES DE RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Exposé succinct/objectifs : Donner un aperçu général de ce qui se fait dans la région de la CEE en matière de réduction de la pollution atmosphérique, assorti d'une description détaillée des stratégies et politiques nationales et internationales, d'une présentation de la législation en vigueur et de l'indication des niveaux d'émission. Communiquer, en même temps que les données d'émission, des éléments nécessaires au Comité d'application pour examiner dans quelle mesure les Parties, prises collectivement ou individuellement, s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu des protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Ces examens sont effectués tous les deux ans.

Principales activités et calendrier :

- a) À partir des renseignements communiqués par les Parties et les Signataires ou émanant d'autres sources officielles, le secrétariat élaborera un projet d'examen qui sera étudié par le Comité d'application puis soumis à l'examen de l'Organe exécutif. Les réponses des pays devraient être

fondées sur le questionnaire approuvé par l'Organe exécutif (EB.AIR/1999/3, annexe II, telle que modifiée). Le processus d'examen est dans une phase de transition. Aussi bien le plan général que le questionnaire ont été révisés afin de tenir compte plus directement des obligations contractées par les Parties en vertu de la Convention et de ses protocoles. Les données à communiquer au sujet des émissions actuelles et projetées seront précisées à la rubrique 2;

b) Un bilan fondé sur les réponses au nouveau questionnaire sera dressé en 2000. Il sera publié après incorporation des adjonctions et corrections éventuelles. Le prochain examen est prévu pour 2002.

1.4 ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DES AVANTAGES DE LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

Exposé succinct/objectifs : Sur la base des travaux effectués par l'ancienne Équipe spéciale des aspects économiques des stratégies de réduction, les avantages économiques de la réduction des polluants atmosphériques visés dans les Protocoles à la Convention seront évalués. Il s'agira notamment de procéder à une estimation des atteintes à la santé et aux écosystèmes dues à la pollution de l'air. L'accent sera mis sur l'analyse des incertitudes. Ce travail sera étroitement lié à celui effectué par les organes compétents relevant du Groupe de travail des effets. D'autres travaux concernant l'utilisation des instruments économiques pour réduire la pollution atmosphérique transfrontière seront également entrepris.

Principales activités et calendrier : Un atelier sera organisé au Royaume-Uni à l'automne de l'an 2000 pour examiner les avantages d'une réduction de la pollution atmosphérique liés à l'atténuation des effets sur la santé. Cet atelier sera organisé en étroite collaboration avec l'Équipe spéciale de la santé.

1.5 ÉVALUATION PLUS POUSSÉE DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Exposé succinct/objectifs : Étudier les données recueillies au sujet de composés précis de polluants organiques persistants en vue a) d'utiliser au mieux les connaissances disponibles pour remplir les obligations existantes pour les substances énumérées aux annexes I, II et III du Protocole sur les POP et b) d'aider les Parties à déterminer les substances qui pourraient être examinées en priorité en vue de leur inclusion dans le Protocole. L'adjonction de nouvelles substances aux annexes I, II ou III du Protocole sur les POP est régie par la décision 1998/2 de l'Organe exécutif concernant les procédures et les informations à soumettre à cet organe.

Principales activités et calendrier :

a) Un groupe spécial d'experts évaluera les substances prioritaires puis il étudiera et évaluera les données présentées, y compris les profils de risque, pour les POP susceptibles de remplir les conditions requises pour être inscrits dans le Protocole sur les POP. Ces travaux seront effectués sous la direction du Groupe de travail des stratégies et de l'examen;

b) Le Groupe d'experts tiendra sa première réunion aux Pays-Bas en octobre 2000 pour établir un rapport intérimaire contenant un plan de travail pour le groupe, fondé notamment sur les recommandations de l'atelier sur les POP tenu en Caroline du Nord (États-Unis) en octobre 1999;

c) Une deuxième réunion aura lieu au Canada en mai 2001 en vue d'étudier les données recueillies et d'élaborer un projet de rapport d'évaluation.

2. PROGRAMME CONCERTÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE ET D'ÉVALUATION DU TRANSPORT À LONGUE DISTANCE DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN EUROPE (EMEP)

Les grands objectifs des travaux de l'EMEP sont définis dans le mandat de l'Organe directeur (annexe III, appendice III). Il s'agit de fournir une bonne assise scientifique à la Convention, notamment dans les domaines de la surveillance et de la modélisation atmosphériques, des inventaires des émissions, des projections des émissions et de l'évaluation intégrée. Comme indiqué dans le projet de budget de l'EMEP pour 2000, qui est exposé de façon détaillée dans le document EB.AIR/1999/8, l'exécution du programme de travail du Centre de synthèse météorologique-Ouest exige des ressources extrabudgétaires.

Le programme de travail de l'EMEP est exécuté par les Parties, en concertation avec le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC), les deux centres de synthèse météorologique (CSM-E et CSM-O) et le Centre pour les modèles d'évaluation intégrés (CMEI) et en coopération avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM). À sa vingt-troisième session, l'Organe directeur a décidé d'accroître les contributions scientifiques des Parties à l'EMEP et d'intensifier la coopération entre l'EMEP et tous les autres organismes et programmes internationaux pertinents. Par conséquent, pour la première fois dans le cadre du présent plan de travail, les Parties sont invitées à faire pour le 31 mars 2000 des propositions quant aux travaux de recherche qui seraient menés au niveau national pour appuyer l'EMEP et pourraient figurer dans le plan de travail de ce dernier pour 2001 (dernière année de la septième phase), ou ultérieurement, en tant que contributions volontaires. En se fondant sur ces propositions, le Bureau de l'Organe directeur préparera en mai 2000 l'examen approfondi de cette question auquel ce dernier procédera à sa vingt-quatrième session.

En 2000, l'Organe directeur établira la version définitive d'un document sur les objectifs stratégiques à long terme de l'EMEP et les plans d'action pour chacun des cinq domaines thématiques de ses travaux.

Une nouvelle équipe spéciale a été créée afin d'offrir aux Parties, aux centres de l'EMEP et à d'autres organisations internationales un cadre dans lequel il leur sera possible d'échanger des vues scientifiques sur les mesures de la qualité de l'air, la modélisation et l'évaluation, et de perfectionner les méthodes et outils de mesure, de modélisation et d'assurance de la qualité. Cette équipe spéciale aura pour chef de file l'Autriche et sera coprésidée par l'OMM. Sa première réunion se tiendra en 2000, dans la première quinzaine de mai, pour examiner en particulier l'harmonisation des méthodes d'échantillonnage et d'analyse des polluants et photo-oxydants acidifiants et eutrophisants

et des photo-oxydants appliquées par l'EMEP et élaborer des recommandations sur toute modification qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au programme de mesure de ces polluants. Cette équipe spéciale préparera également une évaluation des travaux de l'EMEP entre 1980 et 2000, ainsi qu'une proposition sur les principales questions sur lesquelles elle se penchera au cours des trois à cinq années à venir. Ces points seront inscrits sous les rubriques thématiques pertinentes des plans de travail à compter de 2001.

2.1 ÉMISSIONS

Exposé succinct/objectifs : Les activités de l'EMEP concernant les inventaires des émissions ont pour objet d'aider les Parties à s'acquitter des tâches qui leur incombent en matière de communication des données, stocker les données communiquées au sujet des émissions et en contrôler la qualité; de rendre compte des données disponibles; d'évaluer les inventaires des émissions requis au titre de la Convention pour assurer un flux suffisant de renseignements fiables sur les émissions et les projections correspondantes; de fournir des informations pour contrôler le respect des accords internationaux relatifs à la réduction des émissions; et, dans la mesure du possible, de collaborer aux autres travaux internationaux pertinents et d'harmoniser les informations sur les émissions. L'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions constitue, grâce à son réseau d'experts, une instance technique de discussion, d'échange d'informations et d'harmonisation des facteurs, méthodes, modèles de projection et modes de notification des données sur les émissions. Le CMEI/IIASA contribuera à ces travaux notamment en étudiant les projections des émissions et des conséquences de l'application de la législation en vigueur.

Principales activités et calendrier :

a) Toutes les Parties présenteront au secrétariat avant le 31 décembre 2000 leurs données relatives aux émissions pour 1999 dans les territoires auxquels s'applique l'EMEP en ce qui concerne les SO_x, les NO_x, les COVNM, le NH₃, le CO, les métaux lourds (en priorité le cadmium, le mercure et le plomb) et certains polluants organiques persistants (POP) et, éventuellement, des mises à jour des chiffres antérieurs, conformément à la dernière version révisée des directives et du Guide des inventaires des émissions atmosphériques. Il faudrait communiquer les totaux nationaux et les données par secteur (niveau 1 de la nomenclature SNAP) et sous-secteur (niveau 2 de la nomenclature SNAP). Dans le cas du CO₂ et du CH₄ il y aura lieu de présenter les mêmes données que celles qui sont communiquées en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

b) En concertation avec le secrétariat, le CSM-O présentera à l'Organe directeur, à sa vingt-quatrième session, un rapport sur les émissions de 1980 à 1998 et l'état de la vérification. Ce rapport sera également communiqué à la réunion du Comité d'application de septembre 2000. Les données les plus récentes seront présentées à l'Organe exécutif à sa dix-huitième session, pour qu'il les examine dans le cadre des stratégies et politiques;

c) En coopération avec le CMEI/IIASA, le Centre de l'Agence européenne pour l'environnement spécialisé dans les émissions dans l'atmosphère, le secrétariat, les autres centres

de l'EMEP et les experts de l'Équipe spéciale, le CSM-O élaborera de nouvelles méthodes et établira une base scientifique pour le contrôle du respect des obligations, la vérification des données relatives aux émissions et le contrôle de leur qualité;

d) En collaboration avec le Président de l'Équipe spéciale et en consultation avec les autres centres de l'EMEP, le CSM-O et le secrétariat finaliseront une proposition de directives pour la communication des données relatives aux émissions, pour examen à la vingt-quatrième session de l'Organe directeur et adoption par l'Organe exécutif à sa dix-huitième session;

e) Pour répondre aux futures exigences en matière de communication des données découlant de la Convention et contribuer au Guide des inventaires des émissions atmosphériques CORINAIR/EMEP, les Parties sont invitées à participer en 2000 à l'élaboration d'un inventaire provisoire des émissions en se fondant sur l'inventaire de l'Organisation néerlandaise de recherche scientifique appliquée (TNO) pour 1990 en vue de le réviser et de la mettre à jour pour 1995, année de base techniquement satisfaisante. À sa dix-huitième session, après avis définitif de l'Organe directeur de l'EMEP, l'Organe exécutif décidera d'inclure ou non un inventaire des émissions de particules fines dans les plans de travail annuels à partir de 2001;

f) L'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions intensifiera ses travaux de vérification des données relatives aux émissions et d'établissement de projections des émissions. Elle préparera le nouvel élargissement du champ du Guide afin que celui-ci donne des renseignements plus détaillés sur les espèces de COV et qu'il porte aussi sur les particules (notamment sur des questions telles que la distribution granulométrique des particules, de leur composition chimique et des liens avec les inventaires des émissions de métaux lourds) ainsi que sur les émissions de COV de poids moléculaire élevé, qui sont des précurseurs des particules organiques secondaires. La neuvième réunion de l'Équipe spéciale aura lieu à Rome, du 15 au 18 mai 2000.

2.2 DÉPÔTS DE COMPOSÉS ACIDIFIANTS ET EUTROPHISANTS

Exposé succinct/objectifs : Fournir des données de surveillance et de modélisation sur les concentrations, les dépôts et les flux transfrontières des composés soufrés et azotés en Europe. Analyser, en collaboration avec le Centre de coordination pour les effets (CCE), la situation antérieure, actuelle et future en Europe en ce qui concerne le dépassement des charges critiques pour les dépôts de composés acidifiants et eutrophisants. Analyser des scénarios présentant des mesures de réduction de l'acidification, de l'eutrophisation, de l'ozone troposphérique et des phénomènes connexes d'un bon rapport coût-efficacité. Fournir des renseignements permettant de contrôler le respect des accords internationaux de lutte contre les émissions.

Principales activités et calendrier :

a) Les Parties rendront compte au CCQC des résultats obtenus en matière de surveillance deux fois par an : le 1er décembre au plus tard pour les données du premier semestre et le 1er juin au plus tard pour celles du second semestre. Le CCQC aidera les pays à surveiller les composés

azotés et à effectuer les opérations d'assurance de la qualité, en coopération avec les responsables nationaux dans ce domaine, et stockera les données dans la base de données sur la surveillance. L'échange d'informations et de données d'expérience avec le Programme de veille de l'atmosphère globale de l'OMM, les experts nord-américains et d'autres groupes de recherche européens dans le domaine de la surveillance sera poursuivi et intensifié;

b) Le CCQC et le CSM-O coordonneront conjointement l'étude de la représentativité des stations de surveillance continue de l'EMEP, en collaboration avec des experts nationaux. Ils élaboreront des méthodes en vue d'aider les experts nationaux à définir des activités liées à l'EMEP au niveau national et examineront de façon approfondie la conception du réseau de surveillance compte tenu de l'évolution des besoins découlant de la Convention;

c) Le CSM-O calculera le transport transfrontière annuel de composés soufrés et azotés au moyen du modèle eulérien. Sur demande, il communiquera des renseignements complémentaires concrets pour l'application conjointe du Protocole de 1994 sur le soufre. En collaboration avec le CMEI/IIASA, il évaluera l'incertitude des matrices sources-récepteurs telles qu'elles ont été rapportées par extrapolation aux calculs pour 2010, et fera rapport sur cette question. Le CCQC et le CSM-O évalueront de concert l'évolution des concentrations et des dépôts de polluants acidifiants telles qu'elle peut être déduite des données actuelles de l'EMEP et présenteront un rapport commun sur leur analyse;

d) Le CSM-O et le CCQC examineront de nouvelles méthodes d'évaluation et de validation des résultats de l'EMEP. Le CSM-O cherche à accroître la précision des résultats de la modélisation EMEP pour qu'ils coïncident avec les mesures dans 30 % des cas et reverra, au besoin, les paramètres actuels des dépôts secs et des dépôts humides du modèle EMEP relatif aux dépôts acides;

e) Le CSM-O fournira des contributions scientifiques en matière de modélisation du transport des polluants à l'IIASA;

f) Dès que l'Organe directeur en aura autorisé la diffusion générale, tous les résultats seront affichés sur le site Internet de l'EMEP. Une attention particulière sera accordée aux données à communiquer à la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (HELCOM) et à la Commission Oslo-Paris pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est (OSPARCOM), comme convenu entre l'EMEP et ces organisations;

g) En coopération avec l'OMM, les centres de l'EMEP organiseront un troisième atelier sur l'analyse et l'interprétation des données en Slovénie en 2000/2001;

h) La première réunion de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation se tiendra dans la première quinzaine de mai 2000 pour étudier l'harmonisation des méthodes appliquées par l'EMEP pour l'échantillonnage et l'analyse des polluants acidifiants et eutrophisants ainsi que des photo-oxydants et pour élaborer des recommandations sur tout changement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au programme de mesure de ces polluants. L'Équipe spéciale préparera

également une évaluation des travaux de l'EMEP de 1980 à 2000 et formulera une proposition sur les principales questions dont elle sera saisie au cours des trois à cinq années à venir.

2.3 PHOTO-OXYDANTS

Exposé succinct/objectifs : Communiquer les résultats des activités de surveillance de l'ozone et des composés organiques volatils (COV). Mettre au point et vérifier le modèle eulérien de l'EMEP concernant les photo-oxydants en vue de la construction d'un modèle commun oxydants/acidification. Évaluer l'exposition à court et à long terme aux oxydants photochimiques et élaborer de nouvelles méthodes d'analyse des dommages, en collaboration avec le Groupe de travail des effets. Analyser différents scénarios de réduction de l'ozone troposphérique d'un bon rapport coût-efficacité en coopération avec le CMEI/IIASA, comme cela est envisagé au point 2.2 ci-dessus.

Principales activités et calendrier :

a) Les Parties communiqueront au CCQC les résultats qu'elles auront obtenus en matière de surveillance de l'ozone et des COV, comme indiqué ci-dessus pour les polluants acidifiants. Le CCQC veillera à l'assurance de la qualité et stockera les données. Il poursuivra, en les élargissant, dans la limite des ressources financières disponibles, les mesures des aldéhydes et des cétones et organisera, dans le cadre d'un projet de l'Union européenne, une comparaison interlaboratoires des mesures des hydrocarbures. Il améliorera la collecte des résultats des mesures de l'ozone provenant des réseaux nationaux et internationaux existants afin d'accroître leur couverture spatiale;

b) Le CSM-O calculera l'exposition à court terme aux oxydants photochimiques de la végétation, pendant différentes périodes, ainsi que l'exposition potentielle de l'être humain. Il incorporera dans les modèles des mécanismes plus complexes d'absorption par les plantes et réexaminera les calculs d'exposition. En outre, il comparera le modèle lagrangien et le modèle multicouches pour l'ozone et poursuivra la mise au point d'un modèle associant pluies acides et oxydants photochimiques;

c) Le CSM-O et le CCQC examineront conjointement la possibilité d'évaluer l'évolution des concentrations d'ozone à travers l'Europe et feront le bilan des activités de surveillance et d'assurance de la qualité pour les photo-oxydants dans le cadre de l'EMEP;

d) En coopération avec le CMEI/IIASA, le CSM-O évaluera les effets de certaines mesures antiémissions sur les photo-oxydants (voir le point 2.7 ci-dessous);

e) Atelier sur l'analyse de l'évolution des concentrations d'ozone, automne 2000, Allemagne.

2.4 MÉTAUX LOURDS

Exposé succinct/objectifs : Fournir davantage de données de surveillance et de modélisation sur les concentrations, les dépôts et les flux transfrontières de cadmium, de plomb et de mercure en Europe. Affiner les modèles du transport du plomb, du cadmium et du mercure parallèlement aux travaux effectués par le Groupe de travail des effets pour mettre au point les limites critiques pour les métaux lourds.

Principales activités et calendrier :

a) En 2000, les Parties mettront en place, en coopération avec le CCQC, un réseau EMEP pour les métaux en traces, en accordant la priorité, dans un premier temps, au mercure, au cadmium et au plomb et, dans un deuxième temps, au cuivre, au zinc, à l'arsenic, au chrome et au nickel. Une dizaine de sites de surveillance dans des zones déterminées suffiraient pour soutenir les activités de modélisation en Europe selon le plan de travail pour 1999 : nord et sud de la Scandinavie, Russie occidentale/Bélarus, sud de la Finlande/pays baltes, pays baltes/Pologne, Europe centrale/République tchèque/Slovaquie/Hongrie, Balkans, Irlande/Royaume-Uni, Portugal/Espagne, sud de la France/Italie et Allemagne/Pays-Bas. En coopération avec d'autres organisations, le Centre commun de recherche d'Ispra (Italie) et le CCQC organiseront du 8 au 10 mai 2000 un atelier technique destiné à mettre en commun les données d'expérience et à examiner en détail les procédures d'analyse et d'échantillonnage des métaux lourds, l'assurance de la qualité et les comparaisons interlaboratoires. En outre, le CCQC poursuivra les travaux sur les modalités opératoires types relatives aux métaux lourds et les contrôles périodiques de la qualité pour inclusion dans le manuel EMEP relatif à l'échantillonnage et aux analyses chimiques. Le CCQC et l'Institut suédois de recherche sur l'atmosphère organiseront un stage de formation aux techniques de mesure du mercure. De son côté, le CCQC continuera de recueillir des résultats de mesure du mercure auprès de divers réseaux nationaux ou internationaux existants. En coopération avec les universités concernées de Norvège et de Suède, il transcrira sur des cartes de dépôt les résultats des études menées en 1995 sur les mousses;

b) Le CSM-E continuera d'étudier le plomb et le cadmium. Il coopérera avec le CSM-O et les experts de l'Équipe spéciale des inventaires des émissions à la vérification de la qualité des données relatives aux émissions de métaux lourds. En coopération étroite avec le CCQC, les résultats des modèles seront confrontés à ceux des mesures. Le CSM-E étudiera de façon plus approfondie les modes de dépôt par voie humide et par voie sèche en vue d'établir la répartition des particules selon la taille et poursuivra les études de sensibilité et les analyses d'incertitude. Il s'emploiera aussi à développer les modèles pour le mercure et organisera une comparaison entre les différents modèles. Il continuera par ailleurs de mettre en commun les données et les résultats des analyses scientifiques avec d'autres programmes nationaux et internationaux tels que le Projet de recherche interdisciplinaire sur le mercure et les polluants organiques persistants (MEPOP) de l'Expérience européenne relative au transport et à la transformation dans la troposphère, au-dessus de l'Europe, de constituants traces importants pour l'environnement (EUROTRAC);

c) Le CSM-E fera rapport à la vingt-quatrième session de l'Organe directeur sur les recommandations de l'Atelier sur la modélisation du transport atmosphérique et des dépôts de polluants organiques persistants et de métaux lourds (Genève, novembre 1999), organisé en coopération avec l'OMM, le PNUE et EUROTRAC;

d) Le CCQC et le CSM-E communiqueront conjointement des données sur les mesures et les résultats de la modélisation des métaux lourds, en accordant une attention particulière aux données à communiquer aux commissions marines HELCOM et OSPARCOM, comme convenu. Ces deux centres afficheront leurs données détaillées sur le site Internet de l'EMEP.

2.5 POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Exposé succinct/objectifs : Fournir davantage de données de surveillance et de modélisation sur les flux transfrontières, les concentrations et les dépôts de certains polluants organiques persistants en Europe. Développer les bases de modélisation de certains POP (lindane, HAP, PCB (PCB 28, 52, 101, 118, 138, 153, 180) et certains PCDD/F) et vérifier le fonctionnement des modèles. Étudier plus avant les processus physico-chimiques des POP dans différents milieux de l'environnement, en tenant compte également de leur transport à l'intérieur de la région de l'EMEP et à l'échelle hémisphérique/planétaire.

Principales activités et calendrier :

a) En coopération avec le CCQC, les Parties créeront en 2000 un réseau EMEP pour la mesure des POP. Dans un premier temps, il faudrait inclure dans le programme de mesure de l'EMEP les substances suivantes : HAP, PCB, HCB, chlordane, lindane, a-HCH et DDT/DDE. Cinq sites d'échantillonnage seront retenus : Scandinavie/pays baltes, Atlantique Nord, Europe continentale, région méditerranéenne et Atlantique Sud. Pour mener à bien cette activité, il pourrait s'avérer nécessaire d'apporter un appui financier aux laboratoires qui seraient en mesure et qui accepteraient d'analyser les échantillons provenant d'un ou de plusieurs pays, ou de désigner un laboratoire central. Le CCQC continuera de recueillir les données de surveillance sur les POP auprès d'autres programmes internationaux. La comparaison interlaboratoires commencée par le CCQC en 1999 se poursuivra pendant une bonne partie de 2000. Les résultats seront examinés lors d'un atelier restreint qui sera organisé en octobre/novembre 2000. Le CCQC poursuivra également les travaux sur les modalités opératoires types et les contrôles périodiques de la qualité concernant les POP pour inclusion dans le manuel relatif à l'échantillonnage et aux analyses chimiques;

b) Le CSM-E étudiera les propriétés physico-chimiques de certains POP (voir la liste ci-dessus). Il analysera et résumera les résultats scientifiques obtenus dans le cadre du projet MEPOP de l'EUROTRAC et d'autres programmes internationaux - le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, par exemple, avec ses travaux de modélisation à l'échelle de l'hémisphère - ainsi que dans le cadre de programmes nationaux. Il accordera une attention particulière à l'amélioration du module d'échange air-mer et au processus d'échange air-végétation pour estimer les concentrations, les dépôts et l'accumulation de polluants dans l'atmosphère, les sols, les eaux marines et la végétation. En outre, le CSM-E étudiera la sensibilité des modèles,

évaluera les variations saisonnières et annuelles et confrontera les résultats des calculs aux résultats des mesures, en coopération avec le CCQC. Le CSM-E coopérera avec le CSM-O et les experts de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions à la vérification de la qualité des données relatives aux émissions de POP.

2.6 PARTICULES FINES

Exposé succinct/objectifs : Construire des modèles du transport et de l'évaluation intégrée des particules fines afin de fournir à l'Organe directeur, à l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique et à l'Organe exécutif de plus amples renseignements sur le transport transfrontière de ces éléments. Élaborer des recommandations concernant la communication de données sur les émissions des particules visées par la Convention et la surveillance de leurs concentrations dans l'atmosphère.

Principales activités et calendrier :

- a) L'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions poursuivra les activités nécessaires aux inventaires des émissions et un inventaire provisoire sera établi (voir les alinéas e) et f) du point 2.1 ci-dessus);
- b) L'EMEP consacrera l'attention nécessaire aux mesures des PM_{10} . Le CCQC commencera à élaborer des principes de surveillance et des procédures et recommandations détaillées concernant l'assurance de la qualité. Les mesures des particules fines réalisées dans le cadre de l'EMEP devraient être compatibles avec la réglementation récente concernant les mesures des PM_{10} et $PM_{2,5}$ en zone urbaine. Les Parties sont invitées à effectuer de leur propre initiative des mesures des particules fines en dehors des zones urbaines;
- c) Le CSM-O évaluera la possibilité d'incorporer les aérosols primaires dans le modèle eulérien concernant les dépôts acides. Il affinera ce modèle afin d'y inclure les aérosols secondaires provenant de l'oxydation des composés organiques volatils dans l'atmosphère. En coopération avec des experts de pays nordiques et d'autres pays, le CSM-O lancera l'intégration, dans le modèle eulérien, d'un module dynamique relatif aux aérosols;
- d) En coopération avec le CSM-O, le CSM-E étudiera de façon approfondie les propriétés physico-chimiques des particules primaires qui présentent un intérêt pour la modélisation des métaux lourds;
- e) Les centres présenteront un rapport d'activité commun à l'Organe directeur et informeront de leurs travaux l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique;
- f) L'Organe directeur de l'EMEP étudiera plus avant les résultats de l'atelier d'Interlaken.

2.7 MODÈLES D'ÉVALUATION INTÉGRÉE

Exposé succinct/objectifs : Analyser des scénarios de réduction d'un bon rapport coût-efficacité de l'acidification, de l'eutrophisation, de l'ozone troposphérique et des phénomènes connexes,

y compris la pollution par les particules. Seront couvertes par la modélisation : i) les possibilités de réduction des émissions de soufre, d'oxydes d'azote, d'ammoniac, de polluants organiques volatils et de particules primaires, les mesures structurelles dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture et les coûts de ces mesures; ii) les projections des émissions et les conséquences de l'application des lois en vigueur; iii) l'évaluation du transport de ces substances dans l'atmosphère; et iv) l'analyse des effets des réductions des émissions sur la santé ainsi que de leurs avantages économiques. Lorsqu'ils seront disponibles, les résultats des travaux effectués par d'autres organes subsidiaires serviront à l'établissement des modèles et des contacts directs seront établis. Sous la houlette des Pays-Bas, l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée dirigera ces travaux. Il sera créé un centre d'établissement de modèles d'évaluation intégrée en mettant à profit les travaux menés à l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA). Des ateliers spécialisés seront organisés afin de mettre au point les éléments de modèle qui ne sont pas suffisamment traités par d'autres organes créés en application de la Convention. Toutes ces activités seront menées en coordination étroite avec les travaux connexes réalisés sous les auspices de la Commission européenne.

Principales activités et calendrier :

a) Le Conseil des ministres des pays nordiques et le Programme suédois ASTA organiseront en Suède, du 10 au 12 avril 2000, un atelier au cours duquel sera examinée, au plan scientifique, la nécessité d'apporter ultérieurement des révisions au Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique;

b) L'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée se réunira en Suède du 12 au 14 avril 2000. Elle préparera les informations qui devront être présentées à la trente-deuxième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen. Compte tenu des travaux de l'Atelier et des débats qui ont eu lieu à sa vingt-quatrième réunion (EB.AIR/WG.5/1999/14, chap. IV), l'Équipe spéciale élaborera un programme à long terme de préparation des activités de modélisation en vue de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique. L'IIASA présentera les premiers résultats des travaux entrepris pour intégrer les particules dans ce modèle, notamment les activités dirigées par l'Agence allemande de l'environnement (UBA) et le Ministère de l'environnement, des transports et des régions du Royaume-Uni.

3. EFFETS DES PRINCIPAUX POLLUANTS ATMOSPHERIQUES SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

3.1 EXAMEN DES EFFETS DES PRINCIPAUX POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

3.1.1 Rapports annuels sur l'état d'avancement des activités relatives aux effets

Exposé succinct/objectifs : Faire, chaque année, le bilan des activités et des résultats des programmes internationaux concertés et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution

atmosphérique. Élaborer un projet de rapport annuel commun d'après les renseignements fournis par les pays chefs de file et les centres de coordination des programmes, pour examen par le Groupe de travail des effets.

Principales activités et calendrier :

a) Communication au secrétariat de renseignements pertinents sur les programmes internationaux concertés et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (20 mai 2000);

b) Présentation au Groupe de travail des effets, en 2000, du projet de rapport commun pour 2000 des programmes internationaux concertés et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique.

3.1.2 Examen approfondi des effets des polluants atmosphériques

Exposé succinct/objectifs : Faire le point des connaissances acquises sur les effets de certains polluants atmosphériques, sur la base des résultats des programmes internationaux concertés et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, ainsi que d'autres données et éléments d'information pertinents.

Principales activités et calendrier :

a) À sa réunion de février 2000, le Bureau élargi du Groupe de travail des effets établira un avant-projet de l'examen approfondi;

b) À sa dix-neuvième session, le Groupe de travail des effets arrêtera la structure du rapport et l'organisation des travaux correspondants. Ce rapport sera présenté au Groupe de travail en 2001.

3.2 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ RELATIF AUX EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LES MATÉRIAUX, Y COMPRIS CEUX DES MONUMENTS HISTORIQUES ET CULTURELS

Exposé succinct/objectifs : Quantifier la contribution des effets conjugués de plusieurs polluants à l'évolution de la situation; pousser plus loin l'analyse des tendances des effets de la corrosion; affiner les fonctions dose-réponse en chiffrant les effets corrosifs des oxydes d'azote et de l'ozone pris séparément et en association avec le dioxyde de soufre, dans des conditions environnementales différentes, aux fins notamment de l'évaluation économique des dommages causés par la pollution atmosphérique. Une équipe spéciale ayant la Suède pour chef de file est chargée de la planification détaillée et de la coordination du Programme, en coopération avec le centre de recherche principal du Programme (l'Institut suédois de la corrosion, situé à Stockholm).

Principales activités et calendrier :

- a) Établissement et publication, en 2000, d'un rapport analytique à l'intention du grand public sur les résultats les plus marquants de la phase initiale du Programme (1987-1996);
- b) Présentation au Groupe de travail des effets, en 2000, d'un rapport d'activité sur l'évaluation des résultats de l'exposition effectuée en vue de définir les tendances, obtenus en 1997;
- c) Présentation au Groupe de travail, en 2000, d'un projet de rapport sur l'évaluation des effets de la corrosion après une année d'exposition dans le cadre du programme multipolluants;
- d) Présentation au Groupe de travail, en 2000, d'un rapport d'activité sur la constitution d'une base de données environnementales aux fins du programme d'exposition à des polluants multiples;
- e) Seizième réunion de l'Équipe spéciale du Programme du 11 au 13 mai 2000 à Paris;
- f) Préparation et organisation de l'Atelier sur la cartographie des effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris les biens et ressources exposés, qui se tiendra du 14 au 16 juin 2000 à Stockholm.

3.3 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ D'ÉVALUATION ET DE SURVEILLANCE DE L'ACIDIFICATION DES COURS D'EAU ET DES LACS

Exposé succinct/objectifs : Mettre en évidence l'évolution et les variations à long terme de la chimie et des biotes des écosystèmes aquatiques dues aux polluants atmosphériques afin de fournir, notamment, des indications sur le degré d'acidification des eaux de surface et l'ampleur géographique du phénomène; d'obtenir des informations plus complètes sur les relations dose-réponse dans des conditions géographiques différentes; et d'établir une corrélation entre les variations des dépôts et l'état physique, chimique et biologique des lacs et des cours d'eau. Une équipe spéciale ayant pour chef de file la Norvège, qui fournit également le centre de coordination du Programme (l'Institut norvégien pour la recherche sur l'eau, situé à Oslo), est chargée de la planification détaillée et de la coordination du Programme.

Principales activités et calendrier

- a) Rédaction et publication du rapport sur 12 ans du PIC-Eaux; présentation d'un résumé de ce rapport au Groupe de travail des effets, en 2000;
- b) Organisation des opérations d'interétalonnage biologique et chimique de l'an 2000; présentation des résultats de 1999 au Groupe de travail, en 2000;
- c) Présentation au Groupe de travail, en 2000, d'un rapport d'activité sur le développement du réseau de surveillance et de la base de données régionale sur les lacs et les cours d'eau;

d) Présentation au Groupe de travail, en 2000, d'un rapport sur l'évaluation des perspectives de développement de la surveillance des concentrations de métaux lourds dans les eaux de surface;

e) Organisation d'une réunion d'un groupe d'experts pour développer davantage les travaux de modélisation dynamique à l'échelle européenne en coopération avec les autres PIC, en particulier le PIC-Surveillance intégrée et le PIC-Cartographie, septembre/octobre 2000, Göteborg (Suède).

f) Seizième réunion de l'Équipe spéciale du Programme à l'automne 2000.

3.4 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ POUR L'ÉVALUATION ET LA SURVEILLANCE DES EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LES FORÊTS

Exposé succinct/objectifs : Recueillir des données détaillées et comparables sur les changements survenant dans les forêts dans des conditions ambiantes réelles (en particulier en présence de polluants atmosphériques, notamment de dépôts acidifiants, ainsi que d'autres phénomènes perturbateurs) et déterminer les relations cause-effet. Une équipe spéciale du Programme ayant pour chef de file l'Allemagne et travaillant en coopération avec le centre de coordination principal du Programme (le Centre fédéral de recherche en foresterie et produits forestiers de Hambourg (Allemagne)) est chargée de la planification détaillée et de la coordination du Programme. La surveillance intensive des écosystèmes forestiers pratiquée dans les limites des placettes d'échantillonnage permanentes (degré II), la surveillance étendue et à grande échelle (degré I) et l'évaluation intégrée des résultats sont réalisées en coopération avec la Commission européenne.

Principales activités et calendrier :

a) Présentation au Groupe de travail des effets, en 2000, d'un rapport d'activité sur la mise au point de la stratégie d'évaluation des données de surveillance des degrés I et II, notamment l'évaluation des liens qui pourraient exister entre les degrés I et II;

b) Élaboration et publication, à l'automne 2000, du rapport technique (2000) sur l'état des forêts en Europe (degrés I et II);

c) Présentation au Groupe de travail, en 2000, d'un rapport récapitulant les résultats des activités de surveillance menées en 1999 (notamment l'évaluation des tendances);

d) Présentation au Groupe de travail des effets, en 2000, d'un rapport d'activité sur le développement des activités de surveillance de degré III (en coopération avec le PIC-Surveillance intégrée);

e) Coopération à la préparation de l'atelier de l'Union européenne sur l'avenir du programme de surveillance de l'état des forêts, qui se tiendra les 17 et 18 mai 2000 à Bruxelles;

f) Seizième réunion de l'Équipe spéciale du Programme du 20 au 24 mai 2000 en Belgique.

3.5 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ RELATIF AUX EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE SUR LA VÉGÉTATION NATURELLE ET LES CULTURES

Exposé succinct/objectifs : Évaluer les effets des polluants atmosphériques et autres phénomènes perturbateurs sur la végétation naturelle et les cultures; définir des fonctions dose-réponse réalistes pour une série de cultures importantes sur le plan économique et pour toute la gamme des cultures menacées par la pollution atmosphérique; valider les niveaux critiques de l'ozone pour la végétation naturelle et les cultures et établir leur bien-fondé; et évaluer la végétation naturelle et les cultures en tant qu'indicateurs efficaces des dommages que peuvent subir les écosystèmes naturels. Une équipe spéciale du Programme ayant pour chef de file le Royaume-Uni et travaillant en coopération avec le centre de coordination du Programme (le Groupe de recherche de l'Institute of Terrestrial Ecology de Bangor, au Royaume-Uni) est chargée de la planification détaillée et de la coordination du Programme.

Principales activités et calendrier :

- a) Présentation au Groupe de travail des effets, en 2000, du rapport annuel de 2000 faisant le point des résultats obtenus dans le cadre du Programme;
- b) Présentation au Groupe de travail, en 2000, d'un rapport d'activité sur la modélisation de degré II des niveaux critiques de l'ozone pour les cultures;
- c) Présentation au Groupe de travail, en 2000, d'un rapport d'activité sur la mise au point des méthodes visant à déterminer la sensibilité de la végétation naturelle à l'ozone;
- d) Présentation au Groupe de travail, en 2000, d'un rapport sur la détermination des dépôts de métaux lourds sur la végétation, comprenant notamment les résultats d'une analyse de clones du trèfle;
- e) Préparatifs en vue de prendre la responsabilité de l'étude européenne sur les métaux lourds dans les mousses; présentation d'un rapport d'activité au Groupe de travail en 2000;
- f) Treizième réunion de l'Équipe spéciale du Programme du 18 au 21 janvier 2000 à Semmering (Autriche).

3.6 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ DE SURVEILLANCE INTÉGRÉE DES EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE SUR LES ÉCOSYSTÈMES

Exposé succinct/objectifs : Déterminer l'état des écosystèmes (ou des bassins versants) et prévoir leur évolution à long terme compte tenu des variations et de l'impact au niveau régional des polluants atmosphériques, en particulier de l'azote, du soufre et de l'ozone, et étudier notamment

les effets sur les biotes. Une équipe spéciale du Programme ayant pour chef de file la Suède est chargée de planifier, de coordonner et d'évaluer le Programme. Le centre de coordination du Programme (l'Institut finlandais de l'environnement, situé à Helsinki) est chargé de recueillir, de stocker, de dépouiller et d'analyser les données des pays qui participent au Programme.

Principales activités et calendrier :

- a) Présentation au Groupe de travail des effets, en 2000, du neuvième rapport annuel;
- b) Poursuite de l'évaluation des effets à long terme des composés du soufre et de l'azote aux fins de l'application des protocoles relatifs à la réduction des émissions, notamment :
 - i) évaluation des tendances; ii) calcul des bilans relatifs aux écosystèmes; et iii) modélisation dynamique et évaluation des scénarios; notification des résultats au Groupe de travail en 2000;
- c) Participation au projet de l'Union européenne intitulé "Networking of Long-term Integrated Monitoring in Terrestrial Systems" (Réseaux de surveillance intégrée sur le long terme des systèmes terrestres) (NoLIMITS); notification des résultats au Groupe de travail en 2000;
- d) Présentation au Groupe de travail, en 2000, d'un rapport d'activité faisant le point :
 - i) du calcul des réservoirs et des flux de métaux lourds dans des sites donnés; et ii) de l'étude des relations cause-effet intéressant les données biologiques, en particulier la végétation;
- e) Poursuite de la coopération avec le PIC-Forêts au développement des activités de surveillance de degré III;
- f) Organisation d'une réunion d'experts pour développer davantage les travaux de modélisation dynamique à l'échelle européenne en coopération avec les autres PIC, en particulier le PIC-Cartographie et le PIC-Eaux, septembre/octobre 2000, Göteborg (Suède);
- g) Huitième réunion de l'Équipe spéciale du Programme au printemps 2000 en Lituanie.

3.7 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ DE CARTOGRAPHIE DES NIVEAUX ET DES CHARGES CRITIQUES

Exposé succinct/objectifs : Déterminer les niveaux et les charges critiques pour les forêts, les cultures, la végétation naturelle, les sols/les eaux souterraines et les matériaux, en accordant une attention particulière aux effets directs des concentrations atmosphériques de SO₂, NO₂ et O₃ et aux effets indirects des dépôts à long terme de composés soufrés et azotés; dresser des cartes des zones géographiques dans lesquelles les niveaux et les charges critiques sont dépassés; et définir des méthodes appropriées pour évaluer les dommages potentiels. Une équipe spéciale du Programme ayant pour chef de file l'Allemagne est chargée de la planification détaillée et de la coordination des activités. Cette équipe utilisera les données disponibles et acceptées et en fera la synthèse en tirant parti, en particulier, des travaux en cours dans le cadre des autres équipes spéciales, des programmes internationaux concertés et de l'EMEP. Le Centre de coordination pour les effets (CCE), établi à l'Institut national de la santé publique et de l'environnement à Bilthoven (Pays-Bas), fournit un appui scientifique et technique à cette équipe spéciale, notamment en

élaborant une méthodologie et en établissant des cartes des charges et des niveaux critiques et de leurs dépassements, ainsi que d'autres paramètres de risque liés aux dommages potentiels et à la remise en état.

Activités principales et calendrier :

- a) Présentation au Groupe de travail des effets, en 2000, d'un rapport d'activité sur la gestion de bases de données relatives aux charges critiques de soufre et d'azote ainsi que des quantités correspondantes, sur la base du maillage 50 km x 50 km de l'EMEP;
- b) Présentation au Groupe de travail, en 2000, d'un rapport d'activité sur l'examen des incertitudes et des éventuels biais systématiques entachant les calculs des charges critiques et de leurs dépassements;
- c) Poursuite du développement de la méthode des charges/niveaux critiques (niveaux critiques de degré II, formulation des dépassements, modélisation dynamique) et, éventuellement, propositions de révision/d'actualisation du Manuel de cartographie; notification des résultats au Groupe de travail en 2000;
- d) Définition plus affinée des limites critiques pour les métaux lourds en utilisant, notamment, les conclusions de l'Atelier sur les approches fondées sur les effets pour les métaux lourds (octobre 1999, Schwerin, Allemagne); notification des résultats au Groupe de travail en 2000;
- e) Organisation d'une réunion d'experts pour développer davantage les travaux de modélisation dynamique à l'échelle européenne en coopération avec les autres PIC, en particulier le PIC-Surveillance intégrée et le PIC-Eaux, septembre/octobre 2000, Göteborg (Suède);
- f) Seizième réunion de l'Équipe spéciale de la cartographie en avril 2000 au Royaume-Uni;
- g) Coopération (avec le PIC-Matériaux) à l'organisation de l'Atelier sur la cartographie des effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris les biens et ressources exposés, du 14 au 16 juin 2000 à Stockholm.

3.8 EFFETS DES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES SUR LA SANTE

Exposé succinct/objectifs : Élaborer des rapports sur l'état des connaissances concernant les effets directs et indirects des polluants atmosphériques sur la santé.

- a) L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est invitée à soumettre au Groupe de travail des effets des rapports d'activité ou des rapports techniques pertinents afin qu'il soit possible de mettre à profit les connaissances acquises par cette organisation pour poursuivre l'application de la Convention. D'autres organisations internationales, les gouvernements intéressés et/ou

d'autres organes subsidiaires relevant de la Convention fourniront, au besoin, des renseignements ou des rapports complémentaires;

b) Pour aider le Groupe de travail des effets et l'Organe exécutif à élaborer de nouveaux protocoles et/ou à actualiser les protocoles existants et à établir la base documentaire correspondante, l'Équipe spéciale mixte du Centre européen de l'environnement et de la santé (CEES) de l'OMS et de l'Organe exécutif, dirigée par le CEES, examine et évalue les effets sur la santé du transport transfrontière à longue distance des polluants atmosphériques et fait rapport sur la question. Tous les pays intéressés sont invités à désigner des experts et à participer activement aux travaux de l'Équipe spéciale.

Principales activités et calendrier :

a) Finalisation et publication du rapport technique sur les risques que présentent pour la santé les matières particulaires provenant de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance : évaluation préliminaire;

b) Présentation au Groupe de travail des effets, en 2000, d'un rapport d'activité sur l'évaluation continue de l'exposition des populations aux particules transportées sur de longues distances et de ses effets sur la santé;

c) Évaluation préliminaire des données sur l'exposition des populations aux métaux lourds et, en particulier, sur la contribution du transport à longue distance, et collecte d'informations sur les effets à long terme sur la santé du cadmium, du mercure et du plomb; notification des résultats au Groupe de travail en 2000;

d) Sélection préliminaire de POP "prioritaires" en fonction des effets que les composés peuvent avoir sur la santé et de la contribution potentielle du transport à longue distance à l'exposition; notification des résultats au Groupe de travail en 2000;

e) Troisième réunion de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, 8-10 mai 2000, Bilthoven, (Pays-Bas).

4. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE LES ÉMISSIONS

4.1 ÉCHANGE DE TECHNOLOGIES AUX FINS DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Exposé succinct/objectifs : Créer des conditions propices à l'exécution des obligations prévues dans la Convention et ses protocoles en matière de technologies afin de faciliter l'application des protocoles en vigueur et d'accélérer l'adhésion des non-Parties, notamment des pays à économie en transition, au moyen de séminaires et d'ateliers axés sur des objectifs précis, et présentation d'un rapport au Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

Principales activités et calendrier :

- a) Organisation à Prague - Pruhonice, du 26 au 28 avril 2000, d'un atelier sur les possibilités/techniques de réduction des émissions de métaux lourds et de polluants organiques persistants provenant de sources fixes et de produits et notification des résultats au Groupe de travail des stratégies et de l'examen;
- b) Organisation à Bologne (Italie), en 2000, d'un atelier sur l'application des techniques de réduction des COV dans les secteurs du revêtement de surfaces et du nettoyage à sec, et notification des conclusions de cet atelier au Groupe de travail des stratégies et de l'examen;
- c) Collecte par le secrétariat, auprès des Parties et des institutions internationales, d'informations sur les programmes d'échange de technologies ayant donné de bons résultats et notification des résultats au Groupe de travail des stratégies et de l'examen;
- d) Organisation de séminaires et d'ateliers et élaboration de rapports, sur décision des Parties disposées à diriger l'activité choisie (en liaison avec le secrétariat et le Bureau du Groupe de travail des stratégies et de l'examen).

4.2 RÉDUCTION DE L'AMMONIAC

Exposé succinct/objectifs : Un code-cadre de bonnes pratiques agricoles, définissant les meilleures solutions et techniques disponibles pour réduire les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture sera établi par le groupe d'experts de l'ammoniac dirigé par le Royaume-Uni à l'intention des Parties qui se fonderont sur ce document pour élaborer des codes nationaux et mieux chiffrer les relations entre les possibilités/techniques antiémissions recommandées et les émissions d'ammoniac correspondantes.

Principales activités et calendrier :

- a) Rédaction de la partie théorique du code-cadre de bonnes pratiques agricoles dont l'Organe exécutif sera saisi à sa dix-huitième session;
- b) Collecte par le groupe d'experts pour la fin septembre 2000 des renseignements nécessaires pour améliorer les relations entre les mesures appliquées, les émissions d'ammoniac et leur réduction, ainsi que de nouvelles informations sur les techniques antiémissions;
- c) Première réunion du groupe d'experts à Londres, le 15 janvier 2000, pour organiser les travaux et répartir les tâches, deuxième réunion en Suisse, à l'automne 2000 pour examiner les renseignements recueillis et rédiger les éléments du code-cadre de bonnes pratiques agricoles;
- d) Résultats des travaux effectués en vue du premier examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.

4.3 POSSIBILITÉS ET TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE LES ÉMISSIONS PROVENANT DE SOURCES FIXES ET DES PRODUITS

Exposé succinct/objectifs : Élaborer des annexes techniques et des documents d'orientation ayant trait aux protocoles en vigueur et à ceux qui seront établis ultérieurement, mettre à jour ceux qui existent déjà et rédiger des annexes sur les valeurs limites des émissions en vue de la réduction de la pollution atmosphérique, comprenant des données relatives aux inventaires/prévisions d'émissions et à l'élaboration de fonctions de coût dans le cadre de l'établissement de modèles d'évaluation intégrée par des équipes spéciales et des groupes d'experts désignés par les gouvernements. Les bases de données sur les possibilités/meilleures techniques disponibles de réduction des émissions et de gestion des produits seront réaménagées et actualisées.

Principales activités et calendrier :

a) Collecte de données par le secrétariat auprès des Parties et des institutions internationales sur les techniques antiémissions et les modes de gestion des produits dans le cas des polluants faisant l'objet des protocoles, et établissement de liens de collaboration avec d'autres organes internationaux, par exemple le Bureau de la prévention et de la réduction intégrées de la pollution, situé à Séville (Espagne); notification des résultats à l'Organe exécutif à sa dix-huitième session;

b) Perfectionnement des bases de données technico-économiques sur les procédés de fabrication et les options/techniques connexes de réduction des émissions, notamment les changements structurels, et calcul du coût des mesures antiémissions pertinentes pour contribuer aux modèles d'évaluation intégrée;

c) Réunion à l'automne 2000 en France d'un groupe spécial d'experts sur les options de réduction et leur coût chargé d'examiner les renseignements relatifs aux options/techniques de réduction, notamment les changements structurels, en vue d'analyser les paramètres des fonctions de coût et de rédiger son plan de travail à plus long terme.

4.4 GESTION DES SOUS-PRODUITS ET RÉSIDUS CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS (ML) OU DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP)

Exposé succinct/objectifs : Un rapport faisant le point des connaissances sur la gestion et l'utilisation des sous-produits et résidus contenant principalement des métaux lourds, ou des polluants organiques persistants produits par différents secteurs sera établi par l'équipe spéciale dirigée par l'Autriche; ce rapport devrait contenir des conclusions et des projets de recommandations ainsi que, le cas échéant, des propositions tendant à modifier ou à développer les techniques antipollution en application des protocoles en vigueur.

Principales activités/calendrier :

- a) Organisation de deux réunions de l'Équipe spéciale en 2000, la première à Ottawa/Montréal (Canada), du 8 au 12 mai 2000 et la seconde à Dubrovnik (Croatie), du 6 au 8 octobre 2000;
- b) Établissement de la version définitive du projet de rapport faisant le point des connaissances en la matière, dont le Groupe de travail des stratégies et de l'examen et l'Organe exécutif seront saisis en 2001.

Annexe V

LISTE PROVISOIRE DES RÉUNIONS POUR 2000

23-25 août 2000 Genève	Groupe de travail des effets (dix-neuvième session)
29 août - 1er septembre 2000 Genève	Groupe de travail des stratégies et de l'examen (trente-deuxième session)
4-6 septembre 2000 Genève	Organe directeur de l'EMEP (vingt-quatrième session)
4-7 décembre 2000 Genève	Organe exécutif de la Convention (dix-huitième session)
	* * *
3-5 avril 2000 Berlin (Allemagne)	Comité d'application (cinquième réunion)
Septembre 2000 Genève	Comité d'application (sixième réunion)
	* * *
15 janvier 2000 Londres (Royaume-Uni)	Réunion d'experts sur la réduction de l'ammoniac (réunion d'organisation)
18-21 janvier 2000 Semmering (Autriche)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (treizième réunion)
5-7 avril 2000 Edimbourg (Royaume-Uni) (sous réserve de confirmation)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) de cartographie des niveaux et des charges critiques (première réunion)
10-12 avril 2000 Stockholm (Suède)	Atelier chargé d'examiner la nécessité, sur le plan scientifique, de révisions ultérieures du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique
12-14 avril 2000 Stockholm (Suède)	Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (vingt-cinquième réunion)

26-28 avril 2000 Prague-Pruhonice (République tchèque)	Atelier sur les possibilités/techniques de réduction des émissions de métaux lourds et de polluants organiques persistants provenant de sources fixes
Mai 2000 Vienne (Autriche) (sous réserve de confirmation)	Équipe spéciale des mesures et de la modélisation (première réunion)
3-6 mai 2000 Vilnius (Lituanie)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (huitième réunion)
8-10 mai 2000 Bilthoven (Pays-Bas)	Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (troisième réunion)
8-10 mai 2000 Ispra (Italie)	Atelier technique commun EMEP/Ispra sur la mesure des métaux lourds
8-12 mai 2000 Ottawa/Montréal (Canada)	Équipe spéciale de la gestion des sous-produits et des résidus contenant des métaux lourds ou des polluants organiques persistants (troisième réunion)
11-13 mai 2000 Paris (France)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (seizième réunion)
15-18 mai 2000 Rome (Italie)	Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions (neuvième réunion)
17-18 mai 2000 Bruxelles (Belgique)	Atelier sur l'avenir du Programme de surveillance de l'état des forêts, organisé par la Commission européenne en coopération avec PIC-Forêts
20-24 mai 2000 (Belgique)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) pour l'évaluation et la surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (seizième réunion)
14-16 juin 2000 Stockholm (Suède) (sous réserve de confirmation)	Atelier sur la cartographie des effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris les biens et ressources exposées

Septembre/octobre 2000 Göteborg (Suède) (sous réserve de confirmation)	Réunion d'experts chargés de développer davantage les travaux de modélisation dynamique à l'échelle européenne
6-8 octobre 2000 Dubrovnik (Croatie)	Équipe spéciale de la gestion des sous-produits et résidus contenant des métaux lourds ou des polluants organiques persistants (quatrième réunion)
18-20 octobre 2000 Riga (Lettonie)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs (seizième réunion)
Octobre 2000 Berne (Suisse) (sous réserve de confirmation)	Réunion d'experts chargés d'examiner les renseignements nouveaux concernant les techniques antiémissions et les éléments du Code-cadre de bonnes pratiques agricoles
Octobre 2000 (Pays-Bas)	Réunion du Groupe spécial d'experts de l'évaluation des POP (première réunion)
Octobre/novembre 2000	Atelier sur la mesure des polluants organiques persistants
Automne 2000 (Royaume-Uni)	Atelier sur les avantages d'une réduction de la pollution atmosphérique liés à l'atténuation des effets sur la santé
Automne 2000 (France) (sous réserve de confirmation)	Réunion du Groupe spécial d'experts sur les options de réduction et leurs coûts
Automne 2000 (Allemagne)	Atelier sur l'analyse de l'évolution des concentrations d'ozone
Courant 2000 Bologne (Italie)	Atelier sur l'application des techniques de réduction des COV dans les secteurs du revêtement de surfaces et du nettoyage à sec
